

Bulletin du

Conseil communal

Lausanne

N^o 10/IISéance du mardi 1^{er} février 2011, seconde partie

Présidence de M. Roland Rapaz (Soc.), président

Sommaire

Ordre du jour (voir bulletin N^o 10/I, p. 95)

Ouverture de la séance 188

Interpellations :

1. «Quelle protection contre le licenciement des employé-e-s dans les entreprises d'utilité publique subventionnées par la Ville de Lausanne (en particulier les représentant-e-s du personnel)? (M. Pierre-Yves Oppikofer et consorts). *Développement photocopié* 203
Discussion 204
2. «Trafic motorisé à Lausanne : quelles mesures d'accompagnement pour éviter l'engorgement de la ville?» (M. Axel Marion et consorts). *Développement photocopié* 204
Réponse de la Municipalité (M. Olivier Français) 206
Discussion 207
3. «Les structures d'accueil pour l'aide d'urgence fleurissent dans notre ville!» (M. Cédric Fracheboud et consorts). *Développement photocopié*. 211
Réponse de la Municipalité (M. Jean-Christophe Bourquin). 213
Discussion 217
4. «Au sujet de l'ouverture de l'abri PCi de Coteau-Fleuri pour des requérants d'asile. Quand la Municipalité dira-t-elle <stop>?» (M^{me} Françoise Longchamp et consorts). *Développement photocopié* 212
Réponse de la Municipalité (M. Jean-Christophe Bourquin). 213
Discussion 217

Motions :

1. «LACI < mesure sparadrap > 1 : premier emploi» (M^{me} Evelyne Knecht). *Développement photocopié*. 198
Discussion préalable 198
2. «Pour une politique d'agglomération mieux gouvernée et mieux coordonnée» (Commission permanente de politique régionale [CPPR]). *Développement photocopié* 198
Discussion préalable 199
3. «Dimanche sur les quais» (M. Jean Tschopp). *Développement photocopié* 202
Discussion préalable 202

Postulat :

«Pour l'implantation d'un centre de dégrisement avec surveillance médicale à Lausanne»
(M^{me} Rebecca Ruiz). *Développement photocopié* 199
Discussion préalable 201

Préavis :

- N^o 2010/2 Réponse à deux motions, à trois postulats et à une pétition concernant la Direction des travaux (Travaux). *Reprise et fin de la discussion* 188

Séance

du mardi 1^{er} février 2011, seconde partie

Membres absents excusés : M^{me} Marie Deveaud, M. Yves Ferrari, M^{me} Sarah Frund, M^{me} Nicole Graber, M. Philippe Jacquat, M. André Mach, M. Olivier Martin, M. Pierre-Yves Oppikofer, M. Francisco Ruiz Vázquez, M. Giam-piero Trezzini, M^{me} Marlène Voutat, M^{me} Anna Zürcher.

Membres absents non excusés : M. Jean Mpoy.

| | |
|-----------------------------|-----|
| Membres présents | 87 |
| Membres absents excusés | 12 |
| Membres absents non excusés | 1 |
| Effectif actuel | 100 |

A 20 h 30, à l'Hôtel de Ville.

Le président : – Mesdames et Messieurs les Conseillers, nous reprenons la discussion que nous avons laissée en suspens avant la pause. Il s'agit du rapport-préavis 2010/2.

Réponse à deux motions, à trois postulats et à une pétition concernant la Direction des travaux

Rapport-préavis N° 2010/2

*Reprise et fin de la discussion*¹

Le président : – Nous passons à la discussion sur la réponse de la Municipalité à la motion de M. Alain Hubler, « µm5, un micro-méto pour le Vallon ». La discussion est ouverte.

Discussion

M^{me} Evelyne Knecht (AGT) : – Cette motion demande de relier le quartier du Vallon à la station CHUV du m2. La Municipalité répond qu'elle n'a pas l'intention de le faire. Je demande donc à notre assemblée, pour la troisième fois de la soirée, de ne pas confirmer le vote de la commission.

Je déclare mes intérêts – bien que je n'en aie pas vraiment –, je suis présidente des Amis de la Cité, société de développement qui couvre le quartier du Vallon. A ce titre, je tiens à vous brosser un bref aperçu de la situation, car, depuis le dépôt de cette motion, en septembre 2007², de l'eau a coulé sous les ponts.

En effet, aujourd'hui, on ne peut pas parler de cette motion sans parler du quartier du Vallon. En novembre 2005, notre Conseil communal votait la conclusion 18 *ter* du préavis 2005/19³, qui demandait à la Municipalité de présenter – dans les deux ans – un PPA pour ce quartier du Vallon ; ce qui aurait dû nous mener à un préavis à la fin de 2007...

Début 2007, Les Amis de la Cité ont donc relancé la Ville au sujet de ce PPA en demandant une consultation des habitants et des usagers. Parallèlement, suite à l'annonce du nouveau réseau tl 08, ça gronde dans le quartier du Vallon. Les lignes de bus 5 et 6 sont supprimées, et l'absence de transports publics péjore gravement la situation du quartier. C'est suite à ce mécontentement que cette motion a été déposée le 4 septembre 2007.

En 2008, nous avons l'inauguration du m2, le nouveau réseau tl entre en vigueur, les bus sont supprimés, le quartier du Vallon se retrouve loin des transports publics.

Nous, les Amis de la Cité, sommes toujours en attente d'une rencontre avec la Ville au sujet du PPA du Vallon... Un rendez-vous est fixé, puis annulé. Puis... il faut attendre la démolition de l'ancienne usine d'incinération. Pendant ce temps, la motion suit son cours. Elle passe en commission, nous revient et, en octobre 2008, notre Conseil décide de la renvoyer à la Municipalité pour étude et rapport-préavis.

C'est à la fin de 2009 que les choses s'accroissent. La Municipalité mène deux démarches en parallèle. L'une, dans le cadre de cette motion, et l'autre pour la démarche participative sur le quartier du Vallon. Le 18 novembre 2009, la réponse à la motion arrive avec le préavis 2009/59⁴. Nous comprenons que la Ville n'a pas l'intention d'y donner suite.

J'en profite pour vous rappeler l'article 65 de notre Règlement, qui dit que le préavis qui répond à une motion « doit impérativement présenter au Conseil l'étude ou le projet de décision demandé par la motion lors de sa prise en considération. La Municipalité peut présenter un contre-projet. » Donc : une motion est-elle contraignante ou pas, cette réponse est-elle réglementaire ou pas ? L'article 65 de notre Règlement est-il respecté, ou pas ? Il faut se poser toutes ces questions puisqu'une motion est normalement contraignante, c'est qu'il faut y répondre par un contre-projet et non la refuser simplement, comme ce préavis le fait. Ces questions demeurent sans réponse.

¹BCC 2010-2011, T. II (N° 10/I), pp. 164 ss.

²BCC 2007-2008, T. I (N° 1), p. 13 ; *idem*, T. II (N° 8/II), pp. 105-106 ; BCC 2008-2009, T. I (N° 3/I), pp. 164 ss.

³BCC 2005-2006, T. I (N° 9/II), pp. 1070 ss.

⁴BCC 2005-2006, T. II (N° 12/I), pp. 290 ss.

Un mois plus tard, le 18 décembre 2009, les habitant-e-s du Vallon recevaient une lettre de la Municipalité annonçant le début de la démarche participative sur le quartier, la première séance était annoncée au 13 janvier 2010.

Le 6 janvier arrive le préavis 2010/2, qui remplace et annule le 2009/59. On pouvait penser que la Ville étant sur le point de lancer cette démarche participative, elle avait décidé de modifier sa réponse et demandait un nouveau délai... Ou alors on pouvait penser qu'elle s'était rendu compte qu'elle contrevenait au Règlement et décidait de présenter un contre-projet. On a le droit de rêver... Mais il n'en était rien, la réponse était identique à celle du 18 novembre.

Puis arrive la séance du 13 janvier, première séance de la démarche participative. Dès cette première séance, la question d'une liaison au m2 est posée. M. Français s'est lancé dans une réponse, comme il sait bien le faire, expliquant que rien n'était promis, mais que tout était possible, avec un léger penchant pour le oui, mais sans aucun engagement, bien que, peut-être... parce que pas compliqué, mais sans aucune promesse... Et laissant malgré tout – mais pas malgré lui – les personnes présentes en déduire qu'il y aurait, tôt ou tard, une liaison entre la place du Vallon et la station CHUV du m2.

Puis la démarche participative se passe. Elle se passe même bien. Elle dure six mois, on constate une forte participation et une belle unanimité sur un grand nombre de points, dont la liaison entre la place du Vallon et la station CHUV du m2. Cette demande se trouve même renforcée par le projet de future densification du quartier.

Pendant ce temps-là, le préavis passe en commission, c'était donc le 23 avril, et celle-ci penche pour refuser cette motion et accepter la réponse de la Municipalité.

Arrive la séance de synthèse de la démarche participative, le 5 juillet 2010. La synthèse est sans équivoque. Parmi tous les points qui ont fait l'unanimité, il y a toujours le besoin d'être relié aux transports publics. Et M. Français explique de nouveau que tout est possible, mais que rien n'est promis. Il laisse les habitants sur cette possibilité d'avoir cette liaison.

Où est l'erreur? Elle tient à ce que ces deux projets ont été traités en parallèle, alors qu'ils sont liés. Cette réponse a été rédigée juste avant le début de la démarche participative... On a répondu d'abord et consulté ensuite.

Je vous rappelle que, suite à cette démarche participative, nous recevrons de toute façon un préavis concernant le quartier du Vallon. Celui-ci pourrait tout à fait répondre à cette motion ultérieurement. Il n'est pas nécessaire de répondre maintenant, il est possible de repousser le délai. Le préavis sur le Vallon pourra s'en charger, puisque cela fait partie du travail qui sera réalisé sur ce quartier.

Donc, je vous demande de refuser cette réponse, de proposer le délai nécessaire pour que celle-ci puisse être liée à un préavis sur le Vallon afin de permettre aussi à M. Français de respecter notre Règlement en répondant à cette motion par un contre-projet, comme cela devrait être.

M. Jean-Luc Chollet (UDC) : – C'est une lapalissade de dire que Lausanne est une ville en pente. Cela comporte de nombreux points positifs, car nous sommes comme au théâtre, personne ne gêne personne. C'est une ville en gradins, on peut passer du printemps à Ouchy à l'hiver au Chalet-à-Gobet. Non, je ne suis jamais monté à vélo, mais avec un vélo électrique, on pourrait l'envisager... Dans ce contexte, la proposition de notre collègue Hubler ne manque pas d'originalité et d'un certain bon sens. Cette descente et montée du Calvaire mérite bien son nom. Elle est réservée à ceux qui sont sportifs, en particulier l'hiver ou quand il y a du verglas.

Cela dit, on ne peut pas tout s'offrir et c'est le sens de la réponse municipale. La Municipalité n'était pas opposée par principe, mais il m'a semblé comprendre que le potentiel d'habitants du quartier du Vallon était pour le moment trop faible. On n'était pas contre, mais on attendait d'avoir un réel potentiel d'utilisateurs. Pour le reste, en traversant la place du Tunnel et la Riponne, on trouvait la station du m2 qui, à défaut d'être tout proche, n'est pas très éloignée. N'oublions pas que pour 75 mètres, cela coûte quand même Fr. 500'000.–, que c'est une installation automatique pour un potentiel de moins de quatre cents personnes par jour. Et qui dit automatique dit difficultés de surveillance, et d'utilisation aussi.

Je rappelle, mais cela semble oublié, qu'au vote, sur dix commissaires, sept ont tout de même approuvé la réponse. Comme pour les sujets précédents, soit les commissaires n'y comprenaient rien et se font maintenant redresser par le plenum, soit il faut se demander pourquoi nous avons siégé. Mais ça, c'est autre chose...

M. Alain Hubler (AGT) : – Je dis tout de suite à M. Français que je ne voudrais pas qu'il me considère comme un harceleur, parce qu'il m'est plutôt sympathique. Et je ne voudrais pas lui faire du mal. Mais je dirai quand même ce que j'ai à dire.

M. Chollet, qui a bien lu le rapport et le préavis, affirme qu'il n'y a pas de bassin versant suffisant pour construire une grandiose installation à Fr. 500'000.–. Il a seulement oublié de lire ma motion : il faut Fr. 100'000.– de génie civil, donc ça fait probablement plus. En revanche, d'autres n'hésiteraient pas à envoyer le m2, transport lourd, sous terre jusqu'au Chalet-à-Gobet, voire à Moudon, parce que ça, ça ne coûte rien du tout! On se demande dans quel monde on vit.

J'ai aussi lu le rapport et le préavis municipal. Ce qui m'a beaucoup étonné, c'est cette espèce d'analyse de faisabilité réalisée un peu à la va-vite. On sent là le préavis poubelle,

ou le préavis compost, dans lequel on décharge tout ce dont on veut se débarrasser. Cela ne m'a pas beaucoup plu.

Premièrement, M. le municipal fait allusion à une variante de tram qui pourrait passer au Tunnel et qui permettrait de désenclaver le Vallon. C'est amusant, c'est le tram qu'il a tué avec son m2. Donc : argument non recevable, on l'éjecte. Ensuite, il fait des comparaisons assez intéressantes : il semblerait que pour aller jusqu'à la station Bessières depuis le Vallon, 700 mètres, ça se parcourt en un temps record, à peu près le même que celui qu'il faudrait pour emprunter mon petit micro-méto m5. En effet, 700 mètres, c'est à peu près la distance qui sépare... Vous savez quoi, Monsieur le Municipal ? C'est à peu près la distance qui sépare Saint-François et Chauderon. Je vous propose donc, pour augmenter la vitesse commerciale des tl, de supprimer les arrêts Bel-Air pour le 7 et le 9. Et vous verrez ce qui vous arrivera. C'est encore plus drôle : huit minutes pour parcourir les 500 mètres qui permettent d'aller du Vallon à la station CHUV en passant par le Calvaire ! Je sais que vous êtes un grand sportif, un adepte du vélo, peut-être même un drogué du vélo, qui sait ? Essayez de faire le Calvaire dans n'importe lequel des deux sens soit avec des cabas, ça peut arriver, soit par hasard avec un malade dans une chaise roulante que vous voudriez ramener depuis le CHUV. C'est Cuirassé Potemkine, le retour à Lausanne. Je ne suis pas sûr que ce soit une très bonne idée.

Donc pour vous, le gain en temps est nul. Oui, peut-être. Le problème, c'est qu'il est notable en termes de sécurité et d'un relatif confort. D'ailleurs, au sujet des distances qui séparent la station CHUV du Vallon, j'ai cru entendre à de multiples reprises que les tl eux-mêmes, qui disent ici un peu le contraire, considèrent que 300 mètres, c'est un maximum pour se rendre à une station de bus. Et là, hop, 700 mètres, 500 mètres de pente, aucun problème !

A partir de là, vous en déduisez qu'il y a très peu d'intérêt à construire ce micro-méto. J'en déduis que vous n'avez pas fait des études sérieuses.

Un autre aspect m'amuse. Vous affirmez quelque part dans votre préavis qu'il n'y a pas de réflexion globale sur les liaisons verticales à Lausanne. Ah ! Ah ! Qui a proposé de faire une liaison inclinée entre la station Ours et le Tribunal fédéral et la piscine ? Au hasard... Je ne crois pas que cela vienne des rangs de la gauche. Qui a proposé de faire un ascenseur devant le Palace, pour relier la place de l'Europe à l'hôtel, alors qu'il y en a tout plein partout à côté ? Ça ne vient pas non plus de chez nous. Mais c'est fait, pourtant. Qui apprécie tous les jours ou presque l'ascenseur public du pont Bessières ? C'est moi, j'avoue. C'est pour cela, d'ailleurs, que j'ai eu l'idée de ce micro-méto m5.

Il n'empêche que vous ne fermez pas la porte, Monsieur le Municipal. Et c'est très bien. Vous dites qu'on pourrait faire un télésiège ou installer des ascenseurs verticaux. (*Rires.*) Personnellement, je ne suis pas du tout coincé sur l'inclinaison de mon ascenseur incliné. Si vous voulez me

le redresser, ça ne me pose aucun problème du moment qu'il existe. Si vous voulez mettre un télésiège, il faudra faire attention que les gens ne descendent pas avant l'arrivée, ils pourraient se tuer. Et il faudra prévoir un système pour les chaises roulantes et les poussettes, aussi. Mais ça ne me gêne pas du tout.

Quant au tracé, j'ai eu le malheur d'indiquer, sur une carte Google, un trait pour faire au plus court en disant que ça pourrait éventuellement être ça. Personne ici n'est assez bête, du moins je l'espère, pour croire que j'ai fait une étude sérieuse et complète me permettant d'affirmer que ce doit être ce tracé-là. Vous le savez très bien, puisque nous en avons parlé et que je vous l'ai dit.

Concernant le refus de cette réponse, il ne faut pas hésiter, pour une raison simple : chez nous, on a l'habitude. A l'époque, Léopold Bavaud avait proposé une couverture légère et simple des terrains de pétanque à Lausanne. Quelque dix années plus tard, il est exaucé au-delà de ses vœux et se retrouve – se retrouvera – carrément avec un stade de pétanque couvert, avec des douches, avec des *lounges*, des jacuzzis, et tout ce qu'il faudra.

Je demande à ce Conseil communal de refuser cette réponse, comme l'a dit M^{me} Knecht, et de l'intégrer éventuellement au futur préavis. Je ne suis pas totalement obtus, si le quartier se développe au-delà de ce que je peux imaginer, peut-être que ce ne sera pas la bonne solution, il en faudra une autre. Je vous prie de refuser cette réponse, parce qu'elle montre non pas une réflexion profonde, mais un refus pur et simple d'entrer en matière, ce qui est contraire à notre Règlement, comme l'a aussi dit M^{me} Knecht. Et j'attends avec plaisir mon futur micro-méto m5 incliné ou pas, avec tous les accessoires qui sont réservés au boulo-drome de M. Bavaud.

M^{me} Solange Peters (Soc.) : – Dans sa majorité, le groupe socialiste refusera aussi la réponse de la Municipalité. Nous avons eu largement l'occasion d'en débattre et il est bien évident que nous n'avons pas parlé, dans ces discussions, des gens qui souhaitent se rendre à vélo de la gare à Epalinges, ni des gens dotés d'une grande vivacité physique leur permettant de parcourir des déclivités impressionnantes comme celles qui existent entre le Vallon et le CHUV. Une des plus importantes, si l'on prend le chemin du Calvaire, que nous puissions affronter à Lausanne.

Je parle ici d'un quartier qui a fait la une de nos discussions quand il s'agissait d'une autre problématique, sur laquelle je ne reviendrai pas. Un quartier que tout le monde décrivait comme triste, enclavé, peu animé, dans lequel les gens vivotaient, avec peu de passage. Quartier qui s'est vu encore plus enclavé quand ont disparu les lignes de bus qui le traversaient – et permettaient un certain flux de personnes se rendant en ville – ou s'en rapprochaient.

Nous parlons donc d'un quartier qui aurait tout bénéfice à voir passer quelques personnes de plus, et qui peut-être ne

veulent pas affronter le Calvaire, gelé du mois d'octobre au mois de février. Ou qui n'en ont pas la force physique.

J'ai habité ce quartier en même temps que je travaillais au CHUV. Je peux donc vous dire quelles étaient mes stratégies pour arriver à l'hôpital. L'une était de prendre le bus, mais aujourd'hui, le bus n'existe plus. A l'époque, une autre, comme nous connaissions les couloirs de la région, était de traverser la Polyclinique, de prendre son ascenseur, de prendre la petite passerelle, de traverser l'Institut d'histologie et d'arriver au CHUV en traversant le Bugnon. Nous le faisons pendant les jours froids ou ceux où nous n'avons pas envie de grimper, pour simplifier ce trajet entre un quartier enclavé – mais il y avait une ligne de bus – et un CHUV beaucoup plus haut. Si nous l'avons fait tous les matins – nous étions en colocation à une dizaine de personnes – d'autres, nombreux, le souhaiteraient aussi. Parce qu'il s'agit d'usagers du CHUV, un endroit où quatre mille personnes travaillent tous les jours. Des personnes qui peut-être vivent dans le quartier du Vallon, mais aussi à Saint-Martin ou à la rue Centrale. Peut-être des personnes qui n'ont pas envie de faire demi-tour pour aller prendre le métro afin d'arriver au CHUV.

Cet ascenseur, peu m'importe son aspect. L'idée d'un télésiège m'est d'ailleurs très sympathique, même si son aspect fonctionnel peut être mis en doute suivant les conditions climatiques. Je suis convaincue que réfléchir à sa réalisation et à ses coûts, à la création de cette liaison pour un quartier qui mérite du passage, de la vie, un peu d'ensoleillement, où l'on trouve des appartements d'urgence est nécessaire. Cette réflexion ne mérite pas d'être close aujourd'hui en disant simplement que c'est trop cher et que le métro suffit aux besoins. Ce n'est pas le cas, le bus ne suffisait pas.

M. Jean-Luc Chollet (UDC): – Oui, Madame Peters, quatre mille personnes travaillent chaque jour au CHUV, il y en a même quatre mille deux cent cinquante à ce jour. Mais quelle proportion habite la place du Vallon? Certainement pas toutes, sûrement une part infime. Que vous ne connaissez pas, que je ne connais pas, mais qui représentent très peu par rapport à l'ensemble.

Monsieur Hubler, vous me prêtez des propos... Les Fr. 500'000.–, ce n'est pas moi qui les ai inventés. Si je reprends les notes de séance, il y est dit textuellement: «*L'auteur fait une proposition de tracé dont il estime le coût à Fr. 500'000.–.*» Vous dites que certains milieux veulent que le m2 aille jusqu'au Chalet-à-Gobet et pourquoi pas jusqu'à Moudon pour rien du tout... Pas du tout! Nous n'avons jamais dit ça. C'est un fantasme, c'est de la sculpture sur nuages. Nous avons toujours évoqué la possibilité de monter éventuellement jusqu'à Epalinges centre. En ne nous privant pas de dire que si Epalinges avait fait mine de desserrer un petit peu les cordons de sa bourse, on y serait certainement déjà. Mais il n'a jamais été question d'aller plus loin. D'ailleurs, c'est incompatible d'aller en souterrain et en surface, on ne peut pas le faire en automatique.

Ce n'est pas la question. Mais il ne faut pas prêter à d'autres des propos qu'ils n'ont pas tenus.

M. Olivier Français, municipal, directeur des Travaux:

– On connaît le nombre de personnes qui utilisent les transports publics et pourraient se rendre en direction du CHUV. On n'est même pas sûr si les quatre cents personnes citées s'arrêtent toutes au CHUV, puisque les transports publics lausannois ne nous ont pas communiqué ce détail.

J'ai rappelé, lors des deux séances publiques auxquelles j'ai participé au Vallon, que je prenais cette question au sérieux. Ça, vous ne l'avez pas dit, Madame Peters. Vous n'avez pas mentionné que j'ai dit que la Ville, ce n'est pas seulement le quartier du Vallon, il y a d'autres secteurs. J'ai rappelé que dans le cadre du m2, nous avons construit des ascenseurs qui assurent la connexion avec le pont Bessières et la place Saint-François en particulier, ainsi que les autres qui ont pu être mis en place et n'étaient pas prévus à l'origine. Nous avons très nettement amélioré le confort de la mobilité des gens qui ont besoin d'utiliser des ascenseurs ou des escaliers mécaniques.

J'ai rappelé que sur la base de cette étude, et j'ai loué la réflexion de M. Hubler, je n'ai jamais parlé des variantes originales que vous citez. Vous faites allusion, par exemple, au télésiège. J'ai bien spécifié que s'il pouvait être mis en place, ce ne serait pas un télésiège ouvert, mais plutôt de petites bennes. C'est une solution raisonnable. Pourquoi y ai-je fait allusion pour ce quartier? Parce qu'il y a un bâti. Il faut être raisonnable: on ne peut pas tirer une ligne droite en surface, voire en souterrain depuis la place du Vallon en direction du CHUV à cause des câbles. Donc nous étudions toutes les possibilités. Même les plus folles sont intéressantes parce qu'elles pourraient nous apporter une solution.

D'autres quartiers posent problème. A l'avenue de Provence, il y a aussi une demande des habitants pour monter vers Montelly. Pourquoi ne disons-nous pas oui tout de suite? Parce que nous avons chargé M. Corajoud de mener une étude – d'habitude on ne cite pas le nom des auteurs, mais celui-ci est connu –, car il a une bonne connaissance des cheminements piétonniers. Nous lui avons demandé s'il pouvait nous apporter des solutions dans ces différents quartiers qui posent problème et sur lesquels nous devons mettre une priorité. Ces priorités d'équipement se réaliseront probablement par une opportunité offerte par un développement de quartier. Le Vallon est aujourd'hui notre priorité. Et nous avançons avec la politique des petits pas.

Donc la réponse donnée ici expose l'état de la situation. C'est vrai que nous ne vous donnons pas la réponse parce que nous ne l'avons pas. Admettez que nous avons dit en commission, et même en séance publique, que cette idée devait être développée, mais que nous n'avions pas le début de la solution. Vous n'y faites jamais allusion. Je regrette que vous n'ayez pas rapporté tout ce que j'ai dit lors de ces séances publiques.

Dans le PAC avec le CHUV, en particulier, les représentants de la Municipalité ont insisté sur ce point. Il y a un début d'escalier mécanique sur la partie sud, près de la Polyclinique. C'est là qu'on pourrait trouver une solution. Aujourd'hui, cette intention est inscrite dans le PAC, la mise à l'enquête aura lieu en principe au mois de mars. Nous envisageons de mettre l'ascenseur à un endroit. Mais le travail n'est pas terminé, car dans tous les cas, on traverse des aires forestières. Il faudra trouver, après le tracé, des surfaces de compensation forestières. Donc je ne peux pas vous donner la réponse aujourd'hui, ni moi ni un autre, parce que cela prendra du temps. Tout cela, nous l'avons dit, publiquement et en commission. Et c'est pour cela que dans la raison – et non dans la passion des élections – la commission a accepté très nettement la réponse de la Municipalité.

M^{me} Evelyne Knecht (AGT): – Monsieur Français, si vous êtes en train d'étudier des solutions et que vous n'avez pas encore de quoi répondre à cette motion, il ne faut pas y répondre! Vous y répondrez au moment où nous connaîtrons le résultat des études sur les différents points. Pour l'instant, une motion vous a été transmise par notre Conseil, vous devez y répondre. Soit en faisant ce que la motion demande, soit par un contre-projet. Peut-être que vous allez nous en présenter un dans le cadre des études que vous êtes en train de mener. Mais pourquoi répondre non avant et étudier ensuite?

M. Nicolas Gillard (LE): – Le directeur des Travaux a expliqué, tout le monde est d'accord pour le dire, que le quartier est en pleine mutation. Un jour, on reprochera à n'importe lequel des municipaux de ne pas répondre assez vite en l'accusant de faire traîner le dossier. Sans chercher à donner raison à M. Français, j'ai l'impression qu'il a répondu assez vite à une motion pour donner l'état des études actuelles dans ses services. Tout le monde peut comprendre que la situation va évoluer dans les deux ou trois ans, avec l'adoption des plans prévus. L'image est peut-être polémique, mais j'ai un peu le sentiment que c'est «l'effet Maillard» et qu'on fait passer sur M. Français un certain nombre de choses, alors qu'on a accepté, comme il le disait, en commission, des réponses raisonnables, qui ne reposaient pas sur des arguments fallacieux, mais pragmatiques. Et qu'aujourd'hui, pour faire bloc, on utilise tous les arguments possibles pour lui dire qu'on ne veut pas de sa réponse. Elle n'est pas satisfaisante pour les habitants du quartier, j'en conviens avec M. Hubler, mais il faut être raisonnable. Le quartier évolue, on vous dit que ce n'est pas tout à fait possible et que ce n'est pas facile de créer aujourd'hui. Acceptez que ce ne soit pas facile, acceptez la réponse et sachez que M. Français y reviendra. Il l'a promis aux habitants du quartier. Il me semble que cette promesse suffit à satisfaire ceux-ci.

M. Olivier Français, municipal, directeur des Travaux: – Il y a deux manières de travailler. Soit on attend la fin des temps, soit on travaille pas à pas. Personnellement, par respect pour le Conseil communal, je trouve bon qu'il y ait

une démarche de dialogue et d'échange avec les représentants de ce Conseil, et que nous allions de l'avant. C'est ce que j'appelle une démarche participative institutionnelle. Vous participez, Madame Knecht ou Monsieur Hubler, aux démarches participatives dans le cadre du Vallon. Vous avez entendu, comme moi, les préoccupations des habitants. A un moment donné, nous devons rapporter au Conseil l'évolution de cette démarche. Dans les assemblées, en particulier la dernière, quand nous avons clôturé la démarche participative l'été dernier, les gens ont tout à fait compris que des études allaient venir.

Donc aujourd'hui, je n'ai pas de solution comme celle proposée par M. Hubler, qui n'est pas réalisable en l'état. Transporter les gens depuis le Vallon vers le CHUV, c'est faisable, mais pas à court terme. Cela dépendra aussi des moyens que la Municipalité pourra engager. Un PPA est en cours. Une prochaine séance permettra d'avancer, parce que vous aurez la réponse sur ce que la Municipalité pense pouvoir engager suite aux nombreuses questions posées au mois de juillet, notamment sur un bâtiment phare, celui de l'Armée du Salut. Nous continuerons de dialoguer et, progressivement, nous construirons ce PPA. Dans ce cadre, nous donnerons l'orientation des cheminements et ce qui est réellement possible de faire. Ce ne sera plus des rêves, mais une réalité, et ensuite, il y aura une opportunité de construction.

Donc si je vous comprends bien, tant que nous n'aurons pas la réalité de la construction, vous ne serez pas satisfaits. Aujourd'hui, nous vous disons qu'il y a une entrée en matière, mais que je n'ai pas la solution. Je pense que nous sommes assez respectueux vis-à-vis du motionnaire. La Municipalité a dit qu'elle entrait en matière, même si au départ elle était assez en retrait par rapport à la proposition. On ne peut donc pas dire que nous avons détourné le Règlement du Conseil, au contraire. Nous vous disons que nous entrons en matière et que maintenant nous allons commencer à travailler et que cela prendra du temps.

Si vous refusez cette réponse de la Municipalité, nous gelerons le processus parce que vous n'acceptez même pas cette entrée en matière que nous vous proposons. Et vous croyez que demain, nous allons vous apporter la solution. Là, je vous dis que ce n'est pas raisonnable. Je vous recommande de suivre la proposition de la Municipalité.

M. Alain Hubler (AGT): – Monsieur Français, vous nous dites: «Nous n'avons pas la réponse, donc nous ne vous la donnons pas.» Ça, je comprends: quand on n'a pas de réponse, on n'en donne pas. Puis quelques instants plus tard, un peu serré, vous dites que si nous refusons la réponse municipale, cela signifie que nous refusons une entrée en matière sur une non-réponse, en quelque sorte, puisque cette réponse n'existe pas. Là, il me semble que vous tenez un peu des propos de jésuite.

Je serai simple. Vous dites que par ce préavis, vous voulez échanger, aller de l'avant et rapporter au Conseil. Bien, c'est fait, vous avez échangé, vous n'avez pas la solution,

vous avez rapporté, alors allons de l'avant. Je vous propose d'interrompre la discussion sur cette non-réponse, puisqu'elle n'existe pas. Nous refusons cette réponse – qui n'en est pas une, puisque vous l'avez dit – et je vous donne le temps que vous voudrez. Ce sera dans les minutes du Conseil : vous avez tout votre temps pour trouver la réponse à cette question, qui est peut-être mal posée, que vous posez sans doute bien mieux que moi puisque vous êtes ingénieur. Prenez votre temps, Monsieur le Municipal, votre carrière politique est encore longue. Et patientons. Donc refusons cette réponse et laissons le temps à la Municipalité de faire ce qu'elle a à faire, et de le faire bien.

A part ça, vous avez consulté M. Corajoud pour Montelly. Il se trouve que je lui ai parlé de ce projet, qu'il trouvait aussi génial. Donc nous sommes quittes.

M. Jacques Pernet (LE) : – J'ai de la peine à comprendre la position de M. Hubler. J'aimerais vous lire la dernière phrase de ce rapport-préavis sur ce point, qui est très bien écrite : « *En résumé, le potentiel de ce micro-méto est très faible si l'on se base sur la demande actuelle et future. En effet, en regard du projet encore incertain de développement de secteur, il n'apparaît pas cohérent d'engager aujourd'hui de telles dépenses pour une mesure ponctuelle, au risque qu'elle ne soit pas adaptée aux réels besoins futurs.* » Je ne vois pas en quoi cette conclusion va à l'encontre de vos souhaits. Donc je propose et je souhaite que vous acceptiez ce rapport-préavis et que vous votiez oui. Parce que vraiment cette dernière phrase ouvre les portes du futur, mais pas forcément les portes d'aujourd'hui.

Le président : – La parole n'étant plus demandée, la discussion est close. Nous allons passer à l'adoption ou non de la réponse de la Municipalité à cette motion de M. Alain Hubler, « mm5 : un micro-méto pour le Vallon ». Monsieur le rapporteur, veuillez nous communiquer la détermination de la commission.

M. Axel Marion (LE) : – La commission a accepté la réponse municipale par 7 oui, 2 non et 1 abstention.

Le président : – Nous allons procéder, comme auparavant, à un vote électronique. Celles et ceux qui adoptent la réponse de la Municipalité à la motion de M. Hubler votent oui. Celles et ceux qui la refusent votent non.

(Le vote est ouvert, puis clos.)

(Exclamations. Rumeurs.) Sans prendre la parole, sans argumenter, je vais voter ; puisqu'il y a égalité des voix, c'est à moi de trancher.

... Je me suis trompé... *(Eclats de rire, exclamations.)*

Ayant voté, je ne peux plus revenir en arrière. *(Rumeurs.)* J'aurais dû rester au lit !

Le vote n'a pas été enregistré. *(Exclamations.)* Ma fenêtre de vote est bloquée. Donc je n'ai pas voté. *(Exclamations.)*

Non, il paraît que mon vote est enregistré, et on ne peut pas changer. Il y a un problème technique... Le vote est clair, mais je ne sais pas où est le problème technique pour la suite. J'assume mon erreur (...rumeurs... *Concertation avec la secrétaire du Conseil.*)

Ce que vous avez à l'écran ne correspond pas à l'enregistrement des votes. *(Concertation avec les techniciens du son.)* Le système est bloqué.

Il y a un problème de blocage du système, je ne sais pas pourquoi, je ne suis pas ingénieur ni électronicien. On me dit clairement que le président départage, et il le dit de vive voix. Donc de vive voix, je me prononce pour la non-acceptation de cette réponse. *(Exclamations.)*

Je suis désolé de vous mettre dans cette situation, mais j'ai malheureusement un degré de température qui trouble un peu ma vision. J'en suis navré.

Discussion

M^{me} Solange Peters (Soc.) : – *(L'oratrice parle hors micro, vu la panne du système.)* Voilà quatorze ans que je siège dans ce Conseil, où les votes à égalité sont rares. Il est réglementaire que lorsque le cas se présente, le président tranche dans un sens ou dans l'autre. Il ne s'agit pas de savoir s'il a pesé sur le bon ou le mauvais bouton. Il se prononce, il tranche, oralement, par écrit, peu importe, et il prend une position politique. Maintenant, nous demandons à notre président, quels que soient les boutons avec lesquels il joue, quelle est la position par laquelle il décide de trancher et de faire basculer ce vote. On a le droit d'avoir des opinions et de ne pas faire de l'informatique ! *(Rumeurs, exclamations diverses, incompréhensible.)* Son avis doit trancher, demandez-lui son avis.

M^{me} Vanessa Benitez Santoli, secrétaire : – *(Hors micro.)* La seule solution, c'est d'annuler le vote.

Le président : – Actuellement, le système informatique est bloqué et on ne peut même plus utiliser les micros.

M^{me} Solange Peters (Soc.) : – Il n'est pas réglementaire que le président tranche par un vote électronique. Il tranche oralement.

Le président : – Si je voulais invoquer une excuse, c'est que vous avez x secondes pour voter...

Que devons-nous faire ? La seule solution actuellement présentée par le technicien pour faire redémarrer tout le système, y compris les micros, c'est d'annuler le vote. Tant que le vote n'est pas annulé, il ne peut rien faire.

M. Pierre Santschi (Les Verts) : – *(Parle hors micro, propos difficilement compréhensibles.)* Si je peux me permettre, Monsieur le Président, à propos du vote électronique, qui nous prouve que ce qui a été affiché était exact et

a correspondu à la réalité? Je propose donc une solution qui consiste à essayer de faire repartir le système et à revoter, seule solution raisonnable en l'état.

M. Jacques-Etienne Rastorfer (Soc.): – Ah, il n'y a plus de micros? Bon! Je trouve tout cela un peu pathétique. Cela donne l'impression que la plupart des personnes qui composent ce Conseil ne sont pas des gens raisonnables. Il y a eu de toute évidence une erreur quelque part. Après, quelles en sont les conséquences? On peut en discuter très longtemps, mais est-ce vraiment nécessaire?

Lorsque nous avons voté les modifications de notre Règlement, j'avais fait la remarque que lors d'un vote à bulletin secret, il ne serait plus possible, dans une telle situation, de continuer. Puisque le président ne pouvait plus trancher. Ça n'avait pas ému particulièrement le Conseil. Malheureusement pour moi, la situation ne s'est pas présentée, j'aurais bien voulu savoir ce qui se serait passé. Mais... J'ai encore quelques espoirs pour l'avenir!

On peut donc se trouver dans des situations un peu particulières. Soit on considère qu'il faut persister dans le vote du président et on peut redéposer la même motion, immédiatement. Ce serait un peu ridicule. Ou bien on peut être un peu raisonnable et accepter que le président s'est rendu compte immédiatement de son erreur, avant la proclamation du résultat, et que donc le vote n'était pas clos. Et puis voilà... Il me semble que c'est le plus raisonnable. Je ne vois pas pourquoi il faut que cela se passe à l'électronique, dont on va effacer immédiatement les résultats, nous a-t-on dit. Pour trancher un vote, cela me semblerait plus simple que le président dise immédiatement comment il tranche.

M. Daniel Brélaz, syndic: – Nous sommes dans une situation où il y a de toute manière, pour les uns comme pour les autres, plusieurs motifs, si on veut «bringuer», de saisir les Autorités supérieures. La situation est claire: nous n'avons jamais pu avoir l'affichage du vote. Sur ce point, je pense que ce que M. Santschi a dit est raisonnable: comme le résultat du vote n'a jamais été affiché, la seule solution possible, c'est de refaire le vote. Et surtout de débloquer le système, pour que nous puissions travailler.

M. Claude-Alain Voiblet (UDC): – Depuis que j'ai demandé la parole beaucoup de choses ont été dites, permettez-moi cependant de revenir sur ce qui se passe dans ce Conseil. En effet, il y a eu un premier vote avec égalité des voix. Il appartient au président de trancher. Si j'ai bien compris, le président ne partage pas mon opinion, mais c'est la sienne. Je propose simplement qu'on demande maintenant au président de dire son choix devant ce Conseil et que nous acceptions ce vote. Point.

M. Nicolas Gillard (LE): – (*Parle hors micro.*) En effet, nous n'allons pas passer la soirée là-dessus. Simplement (... *incompréhensible...*) et c'est un précédent (... *incompréhensible...*), dont deux représentants sont des (... *incompréhensible...*).

hensible...). J'aimerais savoir (... *incompréhensible...*). Je pense qu'on peut laisser couler (... *suite des propos incompréhensible...*) Le président se prononce en disant qu'il est contre, qu'il s'est trompé. Mais il ne faut pas que cela crée un précédent. Dans la situation, je n'espère pas (... *incompréhensible...*), ce n'est pas la première fois que la gauche a remis en cause des votes qui n'étaient pas justes (... *incompréhensible...*).

M. François Huguenet (Les Verts): – Ce n'est pas que la décision ma cause du déplaisir, au contraire, mais j'ai un doute sur ce qui est affiché à l'écran. On voit qu'il y a 85... (*Rumeurs.*)

M^{me} Evelynne Knecht (AGT): – (*Parle hors micro. Incompréhensible.*)

M^{me} Rebecca Ruiz (Soc.): – Roland Rapaz, le président, a dit d'emblée qu'il s'était trompé, qu'il fallait qu'il retire son vote. Le rôle du président, dans un cas où il doit trancher un vote, est de se déterminer. Le vote électronique, s'il avait dit d'emblée qu'il s'était trompé, pouvait être repris en plenum. (*Rumeurs.*)

M. Nicolas Gillard (LE): – (*Intervient hors micro. Propos difficilement compréhensibles.*) Au Bureau, il y a un président, ou alors on appelle les autres chefs de groupes à discuter avec le président. On ne va pas dire à son président socialiste ce qu'il doit voter et ce qu'il doit faire. Ça, c'est absolument inqualifiable. (*Suite des propos incompréhensibles.*)

Le président: – Monsieur Gillard, il est assez fréquent que des conseillers viennent me donner des conseils de procédure!

Je désire rappeler à mes camarades et collègues qu'il y a des membres de la population qui nous regardent et risquent de ne pas nous trouver à la hauteur de leurs attentes. (*Applaudissements.*)

M. Charles-Denis Perrin (LE): – (*Intervient hors micro.*) ... pas compter les verts et les rouges⁵... Même si vous vous êtes trompé, on devrait quand même arriver à une... (*Incompréhensible.*)

M^{me} Solange Peters (Soc.): – Globalement, sur les votes à égalité, c'est la première fois que je vois un président qui essaie de voter en appuyant sur le bouton. (*Exclamations.*) Je n'ai jamais vu ça! (*Rumeurs.*)

M^{me} Rebecca Ruiz (Soc.): – Je cite le Règlement, article 27: «*Le président prend part aux élections ainsi qu'aux votations qui ont lieu à bulletin secret. Dans les autres cas, il ne vote que pour déterminer la majorité s'il y a égalité des suffrages.*» Je demande donc aujourd'hui à notre

⁵Ces couleurs correspondent aux oui (verts) et non (rouges) affichés à l'écran lors des votes électroniques.

président de déterminer la majorité, une fois pour toutes et clairement. Puis on clôt la discussion. La suite est claire.

M. Pierre-Antoine Hildbrand (LE) : – (*Parle hors micro.*) Je trouve particulièrement pénible l’obstruction, l’intention que M^{me} Peters a d’influencer le président. Je souhaite que le Bureau du Conseil se réunisse quelques instants et puisse revenir, dans une certaine sérénité, avec une décision. Pour ma part, j’ai bien entendu que le président annonçait qu’il allait se déterminer en votant à l’électronique. On nous dit maintenant : pas du tout, que cela ne se fait pas comme ça. Ce n’est pas respectueux du rôle présidentiel. Je propose que le Bureau du Conseil se réunisse et revienne avec une position, que j’accepterai parce que nous n’allons pas discuter pendant des heures.

M^{me} Thérèse de Meuron (LE) : – (*Intervient hors micro.*) Nous avons 37 rouges et 38 verts. C’est aussi simple que cela. A la configuration de ce tableau qui est sous mes yeux... (*Exclamations.*)

Le président : – Madame de Meuron, mon vote est inscrit.

Le système est bloqué parce que je n’ai pas l’autorisation technique de voter de manière électronique. Compte tenu de la réalité électronique, le seul moyen de s’en sortir maintenant est d’annuler le vote. Sinon, nous n’avons plus de micros jusqu’à la fin de la soirée.

Le Bureau va prendre une décision, je vous propose une pause de cinq minutes.

(*Interruption de séance.*)

Le président : – Veuillez reprendre place, s’il vous plaît. Au nom du Bureau, M. Claude-Alain Voiblet, premier vice-président du Conseil, va vous donner la détermination de ce dernier.

M. Claude-Alain Voiblet (UDC) : – Le Bureau, à l’unanimité de ses membres qui ont participé à la réunion, a décidé d’annuler le vote et de procéder à un nouveau vote. (*Rumeurs.*)

Le président : – Le vote est donc annulé, ce qui nous permettra de faire fonctionner à nouveau le système, y compris les micros. Il faut cependant attendre quelques secondes. Nous annulons toutes les demandes de parole inscrites. Donc celles et ceux qui voudront s’exprimer sont priés de redemander la parole.

Celles et ceux qui acceptent la réponse de la Municipalité sont priés de voter oui. Celles et ceux qui la refusent votent non.

(*Le vote est ouvert, puis clos.*)

(*Vives rumeurs.*) Avec 40 non, 38 oui et 7 abstentions, vous avez refusé d’adopter la réponse de la Municipalité à la motion de M. Alain Hubler.

Avant de continuer notre ordre du jour, je tiens à vous présenter toutes mes excuses, tant aux uns qu’aux autres, pour cette erreur de vote, puisque le président ne peut pas voter électroniquement, en effet. Techniquement, s’entend. Je vous suis reconnaissant de votre compréhension.

Nous continuons la discussion avec la réponse de la Municipalité au postulat de M^{me} Natacha Litzistorf Spina « Pour un projet pilote de péage urbain à Lausanne ». La discussion est ouverte.

Discussion

M^{me} Natacha Litzistorf Spina (Les Verts) : – J’espère que tout le monde est remis de ses émotions.

Quitte à être un peu en décalage avec les points traités dans ce préavis, j’annonce déjà que j’accepterai la réponse de la Municipalité. Je ne résiste cependant pas à l’envie de dire deux ou trois choses.

A notre époque, la demande de mobilité est de plus en plus élevée et le nombre de voitures personnelles en Suisse passera de quatre millions aujourd’hui à près de cinq millions en 2030. Certains de nos axes et de nos agglomérations sont déjà surchargés. Il devient donc urgent de trouver de nouveaux concepts afin de gérer cette croissance. Un trafic surchargé a en effet des conséquences négatives multiples, augmentant le temps consacré aux trajets et réduisant par là même le temps disponible pour le travail, les loisirs ou d’autres activités. Le coût économique des bouchons est d’ailleurs énorme. On l’estime actuellement en Suisse à plus de Fr. 1 milliard par année.

Voici une idée à laquelle réfléchir la prochaine fois que vous serez coincé dans un embouteillage, pare-choc contre pare-choc : « *Aujourd’hui, nos automobiles sont devenues < intelligentes >. Mais nos routes ont aussi besoin de le devenir. Et cela doit aussi passer par une meilleure utilisation des infrastructures existantes. A Londres ou à Stockholm, les systèmes de péages urbains ont par exemple prouvé leur utilité sur la fluidité des transports et sur la réduction des émissions de carbone. Construire de nouvelles routes, ajouter de nouvelles voies n’est souvent plus possible, surtout dans les agglomérations. En revanche, intégrer des dispositifs < intelligents > aux routes et aux automobiles l’est tout à fait. Il y a déjà des discussions et des réflexions autour d’une gestion tarifée de la mobilité en Suisse. Le déploiement de systèmes < intelligents > et adaptés de gestion du trafic en fait également partie. Certes, ces nouveaux systèmes sont sous le feu de la critique, mais ignorer le débat ou croire qu’il suffit d’élargir ou d’augmenter le réseau pour résoudre l’encombrement de nos routes ne suffit plus. Si nous voulons que la mobilité reste un atout de notre pays, nous devons réfléchir à une gestion intelligente et libérale de la mobilité.* »

Le texte que je vous ai lu a été écrit par Doris Leuthardt. Elle a eu le courage de le présenter l’année passée au Salon

de l'automobile. Il contient deux ou trois éléments intéressants. Ce texte et les intentions aussi posées au niveau de la Confédération correspondent à l'écho que nous en avons eu. Je vous lis encore un passage du rapport très bien écrit par notre président et qui reflète l'état des discussions. Si j'ai accepté la réponse municipale, c'est parce que, comme le dit le rapport, « le directeur relève au nom de la Municipalité que si le débat revient, il faudra étudier la tarification de l'utilisation du domaine public par des véhicules individuels. Il estime cependant que cela ne peut se faire qu'au niveau de l'agglomération. » Donc si j'accepte cette réponse de la Municipalité, c'est aussi parce qu'on sent bien – et toutes les discussions qui ont eu lieu, notamment au niveau de la Confédération, ces dernières semaines le montrent bien – que nous devons trouver d'autres solutions, que nous devons réfléchir à des instruments économiques à appliquer au développement territorial et à la mobilité, comme le demande également cette motion transformée en postulat.

Je vous invite à poursuivre la réflexion dans nos débats au Conseil communal ces prochaines années. Pour les municipaux présents et futurs, par rapport à l'évolution de ce dossier ces prochaines années au niveau de la Confédération. Je vous souhaite aussi bonne chance pour mettre en œuvre ces divers instruments. Je pense qu'il y aura aussi de nombreux débats par la suite.

M. Jean-Luc Chollet (UDC) : – J'aurais de la peine à résumer ce qu'a dit M^{me} Litzistorf Spina, tant le débit est rapide et les idées sont nombreuses. Ce que j'en ai retenu, c'est qu'elle acceptera la réponse municipale. Je salue cette idée et j'espère que cela se manifestera par un vote.

L'idée d'un péage urbain n'est pas nouvelle, nos anciens collègues du POP l'avaient déjà développée il y a une vingtaine d'années. A l'époque, il s'agissait plus prosaïquement de restituer l'argent prélevé pour la gratuité des transports publics. Actuellement, le péage urbain poursuit le but de diminuer le trafic en ville. Ne commençons pas à argumenter, en ce qui nous concerne la réponse municipale nous sommes satisfaits. Et comme elle satisfait aussi M^{me} Litzistorf Spina, cela nous comble d'aise, je me réjouis de voir cela traduit dans un vote positif.

Le président : – La discussion se poursuit. La parole n'est plus demandée, la discussion est close. Monsieur le rapporteur, veuillez nous lire la détermination de la commission.

M. Axel Marion (LE), rapporteur : – La réponse de la Municipalité a été acceptée par 8 oui et 2 abstentions.

Le président : – Nous voterons à main levée. Celles et ceux qui acceptent la réponse de la Municipalité au postulat de M^{me} Natacha Litzistorf Spina sont priés de l'exprimer en levant la main. Oppositions ? Abstentions ? Avec deux abstentions et une opposition, vous avez accepté la réponse de la Municipalité à ce postulat.

Nous discutons de l'adoption de la réponse de la Municipalité à la pétition du collectif Danger de vie : « Pour un projet d'habitation et de culture dans l'ancienne usine d'incinération du Vallon ».

La discussion est ouverte. La parole n'est pas demandée. La discussion est close. Nous procédons à l'adoption ou non de cette réponse. Monsieur le rapporteur, veuillez nous communiquer la détermination de la commission.

M. Axel Marion (LE), rapporteur : – La réponse de la Municipalité a été acceptée à l'unanimité.

Le président : – Celles et ceux qui acceptent la réponse de la Municipalité à cette pétition l'expriment en levant la main. Oppositions ? Abstentions ? A l'unanimité, vous avez accepté la réponse de la Municipalité.

Nous entamons la discussion sur l'adoption de la réponse de la Municipalité à la motion de M^{me} Isabelle Truan, « La place des Bergières ». La discussion est ouverte.

Discussion

M^{me} Sophie Michaud Gigon (Les Verts) : – Bien sûr, il y a le droit acquis, bien sûr, on pense autrement aujourd'hui que les urbanistes des années 1960 et 1970. En attendant, les Bergières restent un endroit moche, non convivial, où l'espace est fort mal exploité. Un postulat Truan en 2006⁶ et une motion Truan et consorts en 2008⁷ ont demandé un changement de cet état. La motion était d'ailleurs un produit de la commission qui s'est penchée sur le premier postulat Truan. Elle demandait d'améliorer la sécurité pour le passage et le croisement des piétons avec les voitures sortant et entrant dans le parking des Bergières ; elle demandait aussi de négocier avec les propriétaires afin d'y créer un endroit convivial qu'on pourrait qualifier de place des Bergières. Pour toutes les personnes espérant depuis plusieurs années une valorisation de ce lieu qui draine des milliers d'habitants par jour, la réponse de la Municipalité est décevante. Elle nous parle de concertation avec les propriétaires : de quel genre de négociations s'est-il agi ? La Ville n'aurait-elle pas désormais des armes nouvelles pour véritablement négocier avec la Winterthur et nous apporter de meilleures nouvelles ? Elle nous dit également qu'elle pourra faire quelque chose au moment du réaménagement du Grey. Mais aucun échéancier n'est fixé pour ces travaux, ce qui signifie en clair qu'ils n'auront pas lieu avant de nombreuses années.

Devant le nombre d'habitants concernés par la question et devant l'atermoisement de la Municipalité, bien malgré elle, je me vois contrainte de déposer une motion explorant une autre piste : une inscription du réaménagement de l'avenue du Grey dans le plan des investissements et, le cas

⁶BCC 2006-2007, T. I (N° 7/I), p. 525 ; *idem*, T. II (N° 13/II), pp. 336-337.
⁷BCC 2007-2008, T. II (N° 16), p. 1007 ; *idem*, T. II (N° 17/II), pp. 1200-1201.

échéant, un changement de priorité dans les investissements prévus pour la Direction des travaux. Ce sera à notre Conseil d'en débattre.

Pour l'instant, je m'abstiendrai sur cette réponse.

M. Jacques-Etienne Rastorfer (Soc.) : – Le groupe socialiste dans sa majorité, lorsqu'il a discuté de la réponse municipale, a décidé d'accepter cette dernière. Evidemment quelques personnes la refuseront.

Comme l'a dit M^{me} Michaud Gigon, il est clair que le droit des propriétaires peut être de ne pas entrer en matière sur les propositions de la Municipalité. Néanmoins, nous souhaitons qu'à l'avenir, si une opportunité se présente, la Municipalité la saisisse. Et pour ce faire, qu'elle reste vigilante par rapport à ce qui se passe dans ce quartier et par rapport à ses propriétaires.

J'ajouterai pour ma part un point personnel. Pour avoir participé à la commission d'où est sortie cette motion, cela pour son aspect de place conviviale aux Bergières, je remarque qu'ici on n'est pas prêt à s'engager financièrement, avec une somme importante et suffisante, pour créer une place des Bergières. Dans un autre quartier de Lausanne, on est prêt en revanche à dépenser quelques dizaines de millions de francs pour détourner une route, appelée «route de contournement» et pour créer une place qui sera sans doute très conviviale et sans doute magnifique. Ici, peut-être, le problème est-il que la place souhaitée n'est pour l'instant pas sur un axe routier. Je trouve cela un peu paradoxal. Je le regrette et j'attends avec intérêt de lire la motion qui sera présentée par notre collègue.

M. Olivier Français, municipal, directeur des Travaux : – Le bilan de la séance de ce soir est intéressant. Notre échange dans la réunion du 23 avril 2010 a duré moins de deux heures. Ici, nous avons passé plus de deux heures pour traiter diverses motions et postulats qui ont connu un sort très différent, même si pour les trois derniers nous nous dirigeons vers une autre configuration.

Je parle maintenant de la dernière proposition qui va venir : vous demandez que la Municipalité intervienne sur le domaine public et sur le domaine privé. Il faudra mettre des priorités sur ce qu'on peut faire ! On ne peut pas tout faire. Vous allez bientôt recevoir le dernier préavis sur la place de la Sallaz, qui demande des investissements assez considérables pour aboutir à une transformation notable de la cité. Il faudra aussi mettre des priorités sur les quartiers qui vont se transformer. Vous découvrirez les priorités de la Municipalité normalement au mois de mars, lorsque vous connaîtrez le plan des investissements à dix ans. Vous recevrez une copie publique du document, en avril, me dit le syndic. Vous verrez que nous répondons à bien des attentes de la population pour les changements dans la ville, en particulier par l'augmentation sensible des réseaux réservés aux transports publics. Je fais référence au projet du tram, au

projet des bus à haut niveau de service, ainsi qu'à un préavis qui traite de la mobilité douce.

On peut continuer à être le porte-parole de la population et à dire qu'on voudrait que telle ou telle chose soit développée. Mais je vous rends attentifs au fait que c'est une promesse que vous, élus, faites aux habitants d'un quartier. Et ceux-ci ont votre confiance. Malheureusement, cette promesse ne pourra pas être garantie parce que nous devons quand même mettre des priorités.

Je vous donne la priorité sur l'avenue du Grey, en avant-première, et je ne pense pas que la date va vraiment changer. Cette avenue, c'est pour 2021. Je suis désolé ! Nous l'avions mise, à l'époque, en 2016. Maintenant, nous sommes en 2021 parce que la Municipalité a dû faire des choix. Ces interventions multiples sont certes toutes louables et intéressantes. Mais nous ne pourrions pas construire et transformer toute la ville en moins d'une décennie.

M^{me} Magali Crausaz Mottier (AGT) : – Je comprends que l'on ne puisse pas agir sur la place privée des Bergières. Mais la sécurité du trottoir sur l'avenue laisse vraiment à désirer et la réponse de la Municipalité que ce n'est pas la première priorité n'est pas acceptable pour moi. Je refuse donc cette réponse.

Le président : – La discussion se poursuit. La parole n'est plus demandée, la discussion est close. Nous allons donc voter sur cette réponse à la motion de M^{me} Truan. Monsieur le rapporteur, veuillez nous communiquer la détermination de la commission.

M. Axel Marion (LE), rapporteur : – La réponse municipale a été acceptée par 6 oui, 1 non et 3 abstentions.

Le président : – Nous allons voter de manière électronique.

(Le vote est ouvert, puis clos.)

Avec 44 oui, 15 non et 17 abstentions, vous avez accepté la réponse de la Municipalité à la motion de M^{me} Isabelle Truan.

Nous en avons terminé avec ce préavis.

Le Conseil communal de Lausanne,

- vu le rapport-préavis N° 2010/2 de la Municipalité, du 6 janvier 2010 ;
- vu le rapport de la commission nommée pour examiner cette affaire ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

1. de refuser la réponse de la Municipalité au postulat de M^{me} Magali Zuercher – « Pour la création de nouvelles

- zones 30 et zones de rencontre dans le quartier Sous-Gare»;
2. de refuser la réponse de la Municipalité au postulat de M. Ulrich Doepper – «Pour des P+R urbains plus efficaces et pour de meilleurs outils de maîtrise du stationnement sur domaine privé»;
 3. de refuser la réponse de la Municipalité à la motion de M. Alain Hubler – «µm5: un <micro-méto> pour le Vallon»;
 4. d'adopter la réponse de la Municipalité au postulat de M^{me} Natacha Litzistorf – «Pour un projet pilote de péage urbain à Lausanne»;
 5. d'adopter la réponse de la Municipalité à la pétition du collectif Danger de vie – «Pour un projet d'habitation et de culture dans l'ancienne usine d'incinération du Vallon»;
 6. d'adopter le rapport de la Municipalité en réponse à la motion de M^{me} Isabelle Truan – «La place des Bergières».

Le président: – Je vous propose, comme je m'y suis engagé, de passer aux initiatives. Nous commençons par le point INI23, j'appelle à la tribune M. David Payot pour la discussion préalable de son postulat, «Une solution lausannoise aux limitations d'horaire des abonnements tl des retraités. Mobilisons-nous!» Mais je vois que M. Payot n'est pas présent, nous discuterons de son initiative la prochaine fois.

Nous passons à INI24, j'appelle à la tribune M^{me} Evelyne Knecht pour la discussion préalable de sa motion «LACI <mesure sparadrap> 1: premier emploi».

Motion de M^{me} Evelyne Knecht:
«LACI <mesure sparadrap> 1: premier emploi»⁸

Développement polycopié

Suite à la dernière révision de l'assurance chômage, bon nombre de jeunes sortant de formation vont se retrouver dans une situation professionnelle insurmontable.

Afin de ne pas mettre à la poubelle leurs années de formation, il serait souhaitable que notre Conseil trouve un moyen pour leur permettre de continuer une activité professionnelle correspondant à leur formation.

⁸BCC 2010-2011, T. II (N° 9/I), p. 21.

Il faudrait étudier la possibilité de créer des postes pour des jeunes de moins de 25 ans, qui, sortant de formation, auraient épuisé leurs nonante indemnités de chômage.

L'idée est que ces jeunes puissent, tout en cherchant un emploi fixe, être maintenus dans la profession pour laquelle ils ont été formés.

Il s'agirait – par exemple – de créer un certain nombre de postes à 50%, dans des domaines différents, en CDD de dix-huit mois. Il faudrait aussi qu'ils puissent rompre leur contrat, dès qu'ils trouvent une place.

Cette motion demande donc à la Municipalité :

– d'étudier la possibilité de créer un certain nombre de postes afin que des jeunes de moins de 25 ans ayant épuisé leurs nonante indemnités de chômage, puissent continuer une activité professionnelle correspondant à leur formation.

Le président: – Madame Knecht, avez-vous un commentaire à ajouter à votre motion ?

Discussion préalable

M^{me} Evelyne Knecht (AGT): – Je n'ai pas vraiment de commentaire. Il s'agit toujours de réfléchir à comment faire pour pallier un peu le problème qui se pose avec le vote de la LACI par rapport aux jeunes qui sortent de formation. Le but est d'essayer qu'ils ne partent pas directement à l'aide sociale mais que nous envisagions si la Ville pourrait créer quelques emplois. Je demande que cette motion aille en commission.

Le président: – Est-ce que cinq personnes soutiennent cette demande ? C'est le cas. Il en sera fait ainsi.

Le président: – Nous poursuivons avec le point INI25, j'appelle à la tribune M. Axel Marion pour la Commission permanente de politique régionale pour la discussion préalable de la motion intitulée «Pour une politique d'agglomération mieux gouvernée et mieux coordonnée».

Motion de la Commission permanente de politique régionale (CPPR): «Pour une politique d'agglomération mieux gouvernée et mieux coordonnée»⁹

Développement polycopié

La Ville de Lausanne est aujourd'hui engagée dans un développement urbanistique de grande ampleur, dont les mécanismes dépassent les frontières communales. Cette

⁹BCC 2010-2011, T. II (N° 9/I), p. 21.

dynamique est incarnée notamment par le projet d'agglomération Lausanne-Morges (PALM), ses différents schémas directeurs et la problématique des axes forts de transports publics. Pour pouvoir atteindre leur but, ces projets d'agglomération nécessitent une assise démocratique forte et une bonne coordination au sein de l'Administration et avec les différents partenaires. De l'avis de la Commission permanente de politique régionale (CPPR), il existe une marge d'amélioration dans ces deux domaines.

Actuellement, les structures régionales ou d'agglomération intègrent essentiellement les Exécutifs – les Municipalités et le Conseil d'Etat dans le cadre du PALM. Les organes délibérants des Communes sont peu impliqués dans les processus ou structures existants, y compris Lausanne Région. Ils sont simplement informés de l'avancement des projets et leur champ de compétence se limite au vote des crédits financiers, à un stade où les décisions stratégiques sont déjà prises. Cette absence de participation réelle des conseillers communaux au cours des processus est problématique, car elle empêche un véritable débat de fond sur les enjeux et diminue donc l'acceptabilité et la légitimité des décisions prises, qui plus est pour des projets d'une importance extrême pour l'avenir de notre ville. Selon la CPPR, il importe d'améliorer la situation sur ce plan.

Différents exemples hors de notre canton démontrent que des modèles plus participatifs sont possibles. La région de Fribourg connaît un « Conseil d'agglomération », organe législatif disposant notamment d'une commission financière. Le Canton de Berne est quant à lui divisé en six conférences régionales dotées chacune d'une assemblée à laquelle participent les conseillers communaux. Il convient de rappeler également que la Loi vaudoise sur les communes prévoit différentes possibilités de collaborations intercommunales incluant la participation des organes délibérants (art. 107 ss LC). Il devrait être possible de s'inspirer de ces exemples pour renforcer la participation des Conseils communaux de l'agglomération lausannoise.

D'autre part, après s'être penchée à plusieurs reprises sur le fonctionnement des projets d'agglomération, la CPPR a acquis la conviction que leur coordination au sein de l'Administration communale devrait être renforcée. La création d'un véritable pôle de compétence en la matière serait de nature à améliorer la transversalité des politiques d'agglomération au sein de la Ville de même qu'avec les représentants des autres Communes et des chefs de projet des schémas directeurs.

En se fondant sur ces constats, la CPPR demande donc à la Municipalité :

1. d'étudier avec ses partenaires des Communes environnantes le renforcement de la gouvernance d'agglomération par une inclusion plus importante et plus précoce des Conseils communaux dans les structures et processus y relatifs ;

2. de développer un pôle de compétence et de coordination en matière de politique d'agglomération au sein de l'Administration communale.

Le président : – Monsieur Marion, avez-vous un commentaire à ajouter à votre motion ?

M. Axel Marion (LE) : – Cette motion a été discutée au sein de la Commission permanente de politique régionale, qui l'a adoptée à l'unanimité. Elle reflète les travaux accomplis dans le cadre de cette commission depuis sa création en 2008. Celle-ci s'est beaucoup préoccupée du projet PALM, évidemment, et a identifié deux insuffisances. L'une concerne les processus démocratiques, qui sont censés impliquer les Conseils communaux voire, au-delà, les citoyens des communes concernées. Et d'autre part – c'est un peu plus technique, mais c'est important –, l'idée de mieux coordonner les différentes politiques régionales au sein de la Ville de Lausanne, de son Administration communale.

Je demande le renvoi direct à la Municipalité de cette motion, puisqu'elle a de facto déjà été discutée en commission.

Le président : – La discussion est ouverte.

Discussion préalable

M. Daniel Brélaz, syndic : – La Municipalité, en tout cas à ma connaissance, n'a pas eu le bonheur de participer à toutes ces réflexions. Et si nous voulons vraiment faire un travail utile dans ce sens, il serait bon d'avoir au moins une séance commune. C'est dans cette optique que la Municipalité souhaite le passage par une commission où elle est présente.

Le président : – La Municipalité, si j'ai bien compris, souhaite le renvoi en commission. Il en sera donc fait ainsi, puisque c'est le droit de la Municipalité.

Le président : – Nous poursuivons avec le point INI26. J'appelle à la tribune M^{me} Rebecca Ruiz pour la discussion préalable de son postulat, « Pour l'implantation d'un centre de dégrisement avec surveillance médicale à Lausanne ».

Postulat de M^{me} Rebecca Ruiz : « Pour l'implantation d'un centre de dégrisement avec surveillance médicale à Lausanne »¹⁰

Développement polycopié

Largement abordée par la recherche scientifique suisse et internationale, la question de la consommation d'alcool des

¹⁰BCC 2010-2011, T. II (N° 9/I), p. 21.

jeunes est régulièrement relayée par les médias, sans doute en raison de l'évolution inquiétante du phénomène. Plusieurs enquêtes récentes soulignent en effet la consommation excessive d'alcool par une population très jeune impliquant notamment des hospitalisations, de même que l'existence d'une corrélation évidente entre une telle consommation et des actes de violence. Il apparaît donc clairement que la prévention de la violence juvénile passe notamment par des actions ciblées visant à diminuer la consommation d'alcool.

L'enquête «Health behaviour in school-ages children» (HBSC) menée en Suisse par l'ISPA¹¹ en 2006 auprès de 9791 élèves âgés de 11 à 15 ans a montré qu'une proportion importante de jeunes entre 14 et 15 ans consomment de l'alcool régulièrement: 35% déclarent boire de l'alcool au moins une fois par mois et environ 17% consomment de l'alcool au moins chaque semaine. Les garçons sont proportionnellement plus nombreux à consommer régulièrement de l'alcool. En outre, la statistique médicale de l'Office fédéral de la statistique (OFS) en 2009¹² relative aux hospitalisations à l'adolescence montre que les cas d'ivresse ont quintuplé entre 2002 (126 cas) et 2009 (614 cas). Alors qu'en 2002 on comptabilisait le plus de cas chez les 18–19 ans, en 2009, plus de la moitié des cas d'ivresse sont le fait d'individus de 15 ans ou moins (380 cas sur 650). Les lésions contractées lors d'une agression ont quant à elles plus que triplé, passant de 200 hospitalisations en 2002 à 666 en 2008 (+233%). Les admissions se font dans 92,5% des cas en urgence, majoritairement durant le week-end (68,8%).

Au-delà de répercussions à moyen et à long terme (une consommation précoce, dès 12 ans, étant fortement corrélée à une consommation excessive à la fin de l'adolescence ou à l'âge adulte), la consommation d'alcool excessive peut induire des conséquences immédiates, parfois dramatiques: violence, accidents, délinquance, etc. En Suisse, sur l'ensemble des actes violents impliquant des jeunes, 25% (bagarres individuelles) à 50% (bagarres entre groupes) des agressions chez les garçons et jusqu'à 30%, voire 70% chez les filles sont dues à l'alcool¹³. Par ailleurs, une étude réalisée entre 2003 et 2006¹⁴ au service des urgences du CHUV a montré que 24,7% des blessés avaient bu de l'alcool dans les six heures précédant la survenue de leur traumatisme. Parmi eux, 33,3% buvaient fréquemment (au moins une fois par mois) d'importantes quantités d'alcool en une seule occasion, et 13,1% étaient des buveurs à risque.

Interpellés par ce phénomène et ses conséquences (individuelles, collectives et sociétales), les pouvoirs publics

¹¹Thélin, R. (2006). *La consommation d'alcool des jeunes et de leurs pairs*. Enquête HBSC. Lausanne: SFA-ISPA.

¹²Publication: novembre 2010.

¹³Kuntsche, E., Gmel G., Annaheim, B. (2006). *Alkohol und Gewalt im Jugendalter Gewaltformen aus Täter- und Opferperspektive, Konsummuster und Trinkmotive. Eine Sekundäranalyse der ESPAD-Schülerbefragung*. Lausanne: SFA-ISPA.

¹⁴Kuendig, H. (2009). *Empty glasses and broken bones*. Thèse de doctorat. Stockholm: Department of public health sciences.

communaux et cantonaux ont développé ces dernières années des mesures de prévention de la consommation d'alcool adressées particulièrement aux mineurs, cette catégorie de la population représentant un public-cible prioritaire en matière de santé publique.

Parmi ceux-ci la Ville de Zurich (Direction de police et services de santé) a mis sur pied il y a quelques mois, dans le cadre d'un projet pilote, un centre de dégrisement avec surveillance médicale (Zentrale Ausnüchterungsstelle – ZAS).

Le but recherché par le projet zurichois est de placer en garde à vue et de soumettre à des soins médicaux toute personne interpellée en état d'ébriété avancé sur l'espace public et dont le comportement pourrait être dangereux pour lui-même ou à l'égard de tiers, à des fins préventives. En cas de problèmes de santé urgents, l'individu concerné est transféré à l'hôpital. Si des mineurs sont en cause, des entretiens sont établis avec les parents chargés de les récupérer, un suivi médical étant assuré une semaine après l'événement. Particularité du projet zurichois, la prise en charge médicale des individus est payée par eux-mêmes ou par les parents dans le cas de mineurs (les factures vont de Fr. 600.– à Fr. 950.–, les frais étant pris en charge par l'assurance-maladie sitôt que l'état d'intoxication exige un transfert à l'hôpital).

Après quelques mois de fonctionnement (octobre 2010), un premier bilan a été établi et a révélé que le ZAS zurichois, ouvert durant ses premiers mois d'existence de fonctionnement du vendredi à 22 h 00 jusqu'au dimanche à 15 h 00, a accueilli en six mois 316 hommes et 50 femmes de 15 à 69 ans (près de 29% avaient entre 18 et 24 ans). En moyenne, le ZAS a donc pris en charge 13 personnes par week-end (avec un maximum de 25 personnes par week-end). S'appuyant sur les chiffres relatifs au taux de remplissage du ZAS, la Ville de Zurich a reconnu l'utilité d'une telle structure, en relevant notamment le délestage des services d'urgences hospitaliers.

Actuellement à Lausanne, les individus interpellés en état d'ébriété troublant la tranquillité et l'ordre publics sont conduits à l'Hôtel de police où ils séjournent dans une cellule le temps nécessaire à leur dégrisement (sous la surveillance active de caméras de vidéosurveillance). Les mineurs, quant à eux, sont raccompagnés par la police à leur domicile, sans suivi médical ultérieur.

Observant un manque dans la chaîne de prise en charge actuelle (entre les cellules de police et les services d'urgence accueillant les cas d'alcoolisation massive nécessitant des soins médicaux), estimant par ailleurs que la situation ici décrite pourrait être améliorée d'un point de vue sanitaire, préventif et éducatif, nous demandons à la Municipalité:

d'étudier l'opportunité de compléter la chaîne de soins existant à Lausanne, en s'inspirant du concept zurichois

de centre de dégrisement, dans une approche de santé publique et de prévention des incivilités et violences liées à une consommation excessive d'alcool, en collaboration directe avec les services de santé publique cantonale.

Concrètement, le pilotage et la gestion d'un tel centre devraient être assurés par la Police municipale lausannoise (PML), par la PMU et par les services d'urgences et d'alcoologie du CHUV (qui mettrait par exemple à disposition des médecins en formation et du personnel soignant spécialisé pour assurer le suivi médical)¹⁵ ainsi que l'Hôpital de l'enfance. Aussi, nous demandons à la Municipalité d'approcher le Conseil d'Etat pour entamer une réflexion conjointe autour de la nécessité d'un tel projet, de sa mise en œuvre ainsi que de son financement.

Au final, la structure ici envisagée doit permettre de décharger les services des urgences du CHUV de la prise en charge de certaines personnes ne nécessitant fondamentalement qu'une surveillance médicalisée en optimisant leur prise en charge mais aussi d'écarter momentanément de l'espace public des personnes dont le comportement présente un danger pour elles-mêmes ou pour autrui.

Les déterminations quant au lieu, à la taille et aux horaires d'ouverture d'un tel centre se feront sur la base d'une réflexion commune à la PML et aux différents services du CHUV évoqués, en se basant notamment sur les chiffres des admissions au CHUV durant les fins de semaine pour cause de consommation massive d'alcool ne nécessitant pas une prise en charge médicalisée trop avancée.

Une contribution financière permettant de couvrir une partie des frais engendrés par la prise en charge médicale et les soins prodigués doit être envisagée, après examen et évaluation de la valeur préventive d'une telle facturation. Pour ce faire, il s'agira d'attendre l'évaluation scientifique finale qui sera faite du projet-pilote zurichois et, le cas échéant, d'étudier les implications juridiques de cette mesure financière qui nécessiterait sans doute la création d'une base légale autorisant la facturation d'un montant, même symbolique. Dans le cas des mineurs, il faudrait plutôt miser sur la transformation de cette somme en un travail d'intérêt public, sans doute plus utile d'un point de vue éducatif que la facturation d'un montant qui retomberait dans de nombreux cas au final sur les parents.

Le président : – Madame Ruiz, vous avez la parole.

¹⁵ La police municipale de Lausanne a développé de manière satisfaisante depuis 1999 des partenariats avec le Centre interdisciplinaire des urgences du CHUV, le service psychiatrique de liaison du CHUV, l'Hôpital psychiatrique de Cery, l'Unité de médecine des violences du CHUV, le Centre de consultation psychiatrique de Chauderon ainsi que l'Hôpital de l'enfance. D'ailleurs, en novembre 2010, le Corps de police lausannoise s'est vu récompensé pour cette collaboration par un prix du concours « Excellence publique » décerné par la Société suisse des sciences administratives et par l'Institut de hautes études en administration publique. De fait, une collaboration autour d'un projet de centre de dégrisement piloté conjointement par la PML et les services de santé précités devrait donc pouvoir se développer de manière fructueuse.

Discussion préalable

M^{me} Rebecca Ruiz (Soc.) : – La question de la consommation d'alcool des jeunes est régulièrement relayée par les médias. Elle est aussi très largement abordée par la classe scientifique suisse et internationale, sans doute en raison de l'évolution inquiétante du phénomène. Plusieurs enquêtes récentes soulignent en effet la consommation excessive d'alcool par une population très jeune, qui implique notamment des hospitalisations, de même que l'existence d'une corrélation évidente entre une telle consommation et des actes de violence. Il apparaît donc clairement que la prévention de la violence juvénile passe notamment par des actions ciblées visant à diminuer la consommation d'alcool.

Interpellés par ce phénomène et par ses conséquences, qu'elles soient individuelles, collectives ou pour la société, les pouvoirs publics communaux et cantonaux ont développé ces dernières années des mesures de prévention de la consommation d'alcool destinées particulièrement aux mineurs, un public cible prioritaire en matière de santé publique. La Ville de Zurich a mis sur pied il y a quelques mois, dans le cadre d'un projet pilote, un centre de dégrisement avec surveillance médicale. Actuellement, à Lausanne, les individus interpellés en état d'ébriété, qui troublent la tranquillité et l'ordre publics, sont conduits à l'Hôtel de police, où ils séjournent dans une cellule le temps nécessaire à leur dégrisement, sous la surveillance active de caméras. Les mineurs, quant à eux, sont accompagnés par la police à leur domicile, sans suivi médical ultérieur.

Observant un manque dans la chaîne de prise en charge actuelle, entre les cellules de police et les services d'urgence qui accueillent les cas d'alcoolisation massive nécessitant des soins médicaux, estimant aussi que la situation pourrait être améliorée, le but de ce postulat est d'étudier l'opportunité de compléter la chaîne de soins existants en s'inspirant du concept zurichois de centres de dégrisement dans une approche de santé publique et de prévention des incivilités et violences liées à la consommation excessive d'alcool.

Ce projet ne pourrait se réaliser qu'avec une concertation et une collaboration active des services de santé publique cantonaux. Dans ce sens, je demande que ce postulat soit renvoyé à une commission pour que nous puissions entendre les différents partenaires médicaux que j'évoque dans mon texte. Puis aussi – je tiens à le souligner, contrairement à ce qui a été dit dans un grand quotidien de la place, qu'on évoque beaucoup ce soir, décidément – les services d'urgence du CHUV ont été consultés au moment où j'ai rédigé ce postulat pour savoir si on pouvait penser qu'un tel projet aurait sa place à Lausanne. Les services d'urgence du CHUV, et non les services d'alcoologie, se sont montrés intéressés. Ils estiment que le projet est pertinent et qu'il vaut en tout cas la peine de l'étudier. Dans ce sens, je demande le renvoi à une commission.

Le président : – Il y a une demande de renvoi en commission. Est-ce que cinq personnes la soutiennent? C'est le cas, il sera fait ainsi.

M^{me} Marlène Bérard (LE) : – Comme ce soir nous avons la chance de pouvoir fournir quelques recommandations au président, puis-je vous en faire une, Monsieur le Président? Quand nous traitons ce type d'initiative, que nous fassions le débat directement en commission sans prendre vingt minutes pour développer un texte qui de toute façon sera traité en commission.

Le président : – En effet, ce que nous demandons, c'est s'il y a un commentaire. Cela dit, je doute que cela ait duré vingt minutes...

Nous passons à l'initiative suivante, INI27. J'appelle à la tribune M. Jean Tschopp pour la discussion préalable de sa motion, «Dimanche sur les quais».

Motion de M. Jean Tschopp :
«Dimanche sur les quais»¹⁶

Développement photocopié

Attachés aux quais d'Ouchy et de Belgique, les Lausannoises et les Lausannois aiment venir s'y ressourcer le dimanche. Seul regret: la population se retrouve souvent étreinte sur des trottoirs encombrés. Pour donner toute sa place aux loisirs et permettre de s'y détendre, nous demandons la fermeture au trafic individuel motorisé de ces quais quelques heures le dimanche à la belle saison.

«Le dimanche efface la rouille de toute la semaine» écrit Joseph Addison (essayiste britannique du XVIII^e). Le mouvement, comme le sport aident au dérouillement du dimanche matin. A l'arrivée de la belle saison, chaque dimanche, les Lausannoises et Lausannois, habitants de la région et gens de passage affluent pour s'emparer des quais d'Ouchy et venir y prendre du bon temps: détente, balades, pique-niques, course à pied, vélo, roller, nordic walking, etc. Seule ombre au tableau pour troubler la quiétude de ces moments où le corps et l'esprit se ressourcent: le trafic motorisé qui repousse les piétons sur des trottoirs encombrés.

Depuis un certain temps déjà, les Autorités communales, à la faveur de la «Semaine olympique» ou du «Lausanne Marathon», ont pourtant pris l'initiative de fermer les quais d'Ouchy et de Belgique à la circulation, dimanche inclus. La «Semaine olympique» donne notamment l'occasion aux familles, aux jeunes et aux moins jeunes de s'initier à différents sports et animations sous l'encadrement de pro-

fessionnels et des fédérations sportives internationales. Ailleurs, d'autres villes, pourtant largement plus exposées que Lausanne au transport individuel motorisé comme Paris (sur les rives de la Seine) ou Copacabana (le long de sa plage) ont fermé depuis plusieurs années certaines de leurs artères, pour permettre aux piétons de s'y détendre le dimanche à l'abri des nuisances du trafic et en toute sécurité.

Pour ne pas entraver les loisirs et parce qu'ils correspondent à une exigence de qualité de vie des Lausannoises et des Lausannois, nous faisons nôtre la proposition de M. Jean-François Pahud, ancien directeur du Musée Olympique et actuel président central du Lausanne-Sports¹⁷ et demandons à la Municipalité, tout en prévoyant des mesures d'accompagnements de façon à éviter au maximum tout report de circulation dans les quartiers d'habitation:

de fermer au trafic individuel motorisé l'accès aux quais d'Ouchy et de Belgique certaines heures du dimanche durant la belle saison, et de donner cet espace libéré à la population pour la détente et la pratique de leurs sports favoris (avec le concours possible des fédérations et organisations sportives internationales, qui à tour de rôle, auraient loisir de prévoir des animations accessibles à tous), et pour permettre au monde des arts et de la culture de s'y exprimer.

Le président : – Monsieur Tschopp, avez-vous un commentaire?

Discussion préalable

M. Jean Tschopp (Soc.) : – Oui, j'ai quelques commentaires à faire sur la motion que je dépose ce soir.

Je suis venu vous parler de plaisir, les plaisirs qui arrivent le dimanche après des semaines lourdes et difficiles, qui sont souvent celles des Lausannoises et des Lausannois. La motion qui vous est soumise, qui sera soit renvoyée à une commission soit à la Municipalité, propose de fermer les quais d'Ouchy quelques heures les dimanches à l'arrivée de la belle saison pour les ouvrir aux loisirs, au sport, aux activités culturelles et redonner aux Lausannoises et aux Lausannois de l'espace et de la place.

Cette idée se pratique déjà quelques dimanches dans l'année, à la faveur de la Semaine olympique, à la faveur aussi du marathon de Lausanne. Il s'agit là d'une exigence de qualité de vie, qui correspond aussi à l'intérêt général.

Pour conclure, ce n'est pas une vue de l'esprit, c'est même, pour rassurer une partie de l'hémicycle, une proposition qui vient de l'ancien directeur du Musée Olympique de Lausanne. Nous demandons donc son renvoi directement à la Municipalité.

¹⁶BCC 2010-2011, T. II (N° 9/I), p. 21.

¹⁷Pahud J.-F., «Félicitations et ...», *L'Omnisports*, novembre 2010, p. 3.

M^{me} Martine Fiora-Guttman (LE): – N'en déplaise à M. Jean Tschopp, c'est déjà la troisième motion qui essaie de nous fermer les quais d'Ouchy. Permettez-nous d'en discuter en commission. Comme vous l'avez dit, c'est l'ancien directeur, il serait peut-être temps d'entendre le nouveau. Sachez que le Musée olympique accueille des cars, nombreux, qui viennent le voir. Pour cela, j'aimerais qu'on en parle en commission.

Le président: – Nous en avons une demande de renvoi en commission. Est-ce que cinq personnes la soutiennent? C'est le cas, il sera fait ainsi.

Le président: – Nous en avons terminé avec les initiatives. Nous poursuivons avec les interpellations urgentes.

Interpellation urgente de M. Pierre-Yves Oppikofer: «Quelle protection contre le licenciement des employés et des employées dans les entreprises d'utilité publique subventionnées par la Ville de Lausanne?»

Interpellation urgente de M. Pierre-Yves Oppikofer et consorts: «Quelle protection contre le licenciement des employé-e-s dans les entreprises d'utilité publique subventionnées par la Ville de Lausanne (en particulier les représentant-e-s du personnel)?¹⁸

Développement polycopié

Récemment, la présidente de la Commission du personnel d'une institution parapublique subventionnée par la Ville de Lausanne (l'ALSMAD) a été licenciée de manière abrupte. Le Syndicat des services publics (SSP) a demandé à la direction de l'ALSMAD de renoncer à ce licenciement. Des négociations sont actuellement en cours.

Ce cas est révélateur de la quasi-inexistence d'une protection légale contre le licenciement, en particulier de représentant-e-s du personnel ou des délégué-e-s syndicaux/ales dans les entreprises. Le Code des obligations prévoit que le licenciement d'un-e représentant-e du personnel doit être automatiquement considéré comme abusif à moins que l'employeur ne puisse prouver qu'il a des motifs justifiés de résiliation et que ceux-ci n'ont aucun rapport avec les activités syndicales ou de représentation du personnel du/de la travailleur-euse. Malheureusement, la sanction d'un tel licenciement n'est absolument pas dissuasive puisque l'employeur sera tout au plus «condamné» à verser une indemnité d'au maximum six mois de salaire (dans la pratique, les indemnités décidées par les tribunaux se situent entre un à trois mois de salaire).

Cette insuffisance de la protection contre les congés de représentant-e-s des travailleur-euses a été maintes fois soulignée par les syndicats, notamment par les interventions de l'Union syndicale suisse (USS) auprès du Bureau international du travail. Dans un récent communiqué, l'USS soulignait que «*Tous ces licenciements antisyndicaux violent des normes légales internationales ratifiées par la Suisse. Dans les pays qui nous entourent, ils seraient annulables, ou ne pourraient même pas être prononcés*» (L'Événement syndical du 12.1.2011). On ajoutera que de telles pratiques ne sont pas non plus possibles au sein de l'Administration communale lausannoise car contraires aux normes du droit public et en particulier à celles du RPAC.

La Ville de Lausanne s'est engagée à ce que les travailleur-euse-s des entreprises ou institutions qu'elle subventionne (dans lesquelles la Municipalité a des représentant-e-s au sein des conseils de fondation et/ou comités de direction), ainsi que celles qui effectuent des travaux pour la Ville, respectent les conventions collectives de travail (CCT)¹⁹. Or le respect des CCT est étroitement lié au respect des droits syndicaux sur les lieux de travail dont fait partie la protection de représentant-e-s du personnel et des délégué-e-s syndicaux-ales dans les entreprises.

Dès lors, nous posons les questions suivantes à la Municipalité:

1. La Municipalité veille-t-elle à ce que les travailleur-euse-s des entreprises ou institutions subventionnées par la Ville, qui réalisent des tâches d'utilité publique voulues notamment par la Ville, bénéficient de protections efficaces en matière de licenciement, notamment les représentant-e-s du personnel ou les délégué-e-s syndicaux-ales, conformément aux engagements internationaux de la Suisse, et analogues à celles en vigueur au sein de l'Administration communale?
2. La Municipalité est-elle favorable à ce que les entreprises parapubliques qu'elle subventionne prévoient, en matière de protection contre le licenciement, des règles analogues à celles appliquées dans les administrations publiques (obligation de l'employeur de prouver des motifs objectifs, proportionnalité, annulation du licenciement injustifié, droit à la réintégration)?
3. La Municipalité envisage-t-elle d'intervenir de manière résolue auprès des entreprises et institutions qu'elle subventionne, notamment celles où la Municipalité est représentée dans des organes de direction, pour que celles-ci mettent en place des mécanismes de protection contre le licenciement arbitraire (en nommant des représentant-e-s du personnel), négociés avec les syndicats, respectueux des normes légales internationales ratifiées par la Suisse et analogues à celles en vigueur au sein de l'Administration communale?

¹⁸BCC 2010-2011, T. II (N° 10/I), p. 108.

¹⁹Rapport-préavis N° 2002/42: *Contrôle des conditions de travail au sein des institutions subventionnées par la Ville de Lausanne.*

4. Si oui, comment, avec quel délai et quels moyens de contrôle ?
5. Comment la Municipalité se positionne-t-elle par rapport au cas concrètement décrit ici concernant une employée de l'ALSMAD ? Compte-t-elle intervenir d'une manière ou d'une autre auprès de l'ALSMAD pour préserver la sécurité de l'emploi et les droits fondamentaux du personnel de ladite institution ?

Nous remercions la Municipalité pour ses réponses.

Le président : – Est-ce que la Municipalité répond aujourd'hui ?

Discussion

M. Jean-Christophe Bourquin, municipal, directeur de la Sécurité sociale et de l'Environnement : – Non, Monsieur le Président, nous ne répondons pas ce soir.

Le président : – La discussion de cette interpellation sera reprise lors d'une prochaine séance.

Le président : – Interpellation urgente de M. Axel Marion : « Trafic motorisé à Lausanne : quelles mesures d'accompagnement pour éviter l'engorgement de la ville ? » Est-ce que la Municipalité répond ce soir ? C'est le cas. J'appelle M. Axel Marion à la tribune. Comme vous avez toutes et tous reçu le texte de cette interpellation, je n'accorderai que quelques instants à M. Marion pour un commentaire, puis il pourra poser ses questions à la Municipalité, qui répondra. Ensuite nous passerons à la discussion. Mais si quelqu'un veut qu'on lise toutes ces interpellations... Monsieur Ostermann, je ne m'y opposerai pas, mais je crois que le seul moyen de faire avancer un peu l'ordre du jour est de ne pas passer à la lecture complète, mais de donner à l'interpellateur la possibilité de mettre l'accent sur certains points.

Interpellation urgente de M. Axel Marion et consorts : « Trafic motorisé à Lausanne : quelles mesures d'accompagnement pour éviter l'engorgement de la ville ? »²⁰

Développement polycopié

La ville de Lausanne va connaître ces prochaines années des mutations importantes de son espace urbain, liées notamment au projet d'agglomération Lausanne-Morges (PALM) et au réseau d'Axes forts de transports publics (AFTPU). L'une des transformations les plus importantes consistera dans la fermeture du tronçon Grand-Pont-Terreux et du haut de la rue de Genève au trafic automobile.

Lors d'une séance d'information le 8 octobre 2009, la Municipalité avait présenté son intention de reporter le trafic individuel motorisé (TIM) en ville sur la « petite ceinture » urbaine passant schématiquement par les avenues de la Gare-Mon-Repos-Viret-Riponne-Vinet-Beaulieu-Ruchonnet. Selon l'étude réalisée par le bureau Transitec à cette date, l'augmentation de trafic sur ces tronçons devrait évoluer de + 5 % à + 10 % à l'horizon 2020, bien que le TIM se réduise globalement de 10 % au centre ville durant cette même période.

Pourtant, dans son rapport-préavis 2004/52 de décembre 2004, la Municipalité dressait elle-même un tableau beaucoup plus sombre d'une fermeture de l'axe Grand-Pont-Terreux au trafic motorisé, en renonçant alors à l'exécuter : « Une mise en sens unique de l'avenue des Terreux ou, plus encore, une interdiction de circuler sur cette avenue pour les transports individuels conduirait à des reports de trafic inacceptables sur d'autres axes dont la vocation d'habitat est bien plus marquée que dans l'hypercentre. Par ailleurs, un report de trafic important sur l'avenue Jules-Gonin et la rue du Grand-Chêne entraînerait une congestion des circulations dans le secteur du pont Chauderon. Dans tous les cas, le bilan écologique serait défavorable et contraire au Plan des mesures cantonal Opair. »

Aujourd'hui, ce report de trafic interpelle et inquiète de nombreux habitants situés sur cette petite ceinture, à l'image de la pétition des riverains des avenues de Beaulieu et Vinet. Dans sa réponse (rapport-préavis 2010/11), la Municipalité annonce que des éléments seront donnés à l'occasion du préavis sur les axes forts de transports publics (annoncé pour la mi-2010) et que des mesures d'accompagnement seront prises. A ce jour, ces études et mesures d'accompagnement n'ont pas encore été communiquées.

Par ailleurs, un certain nombre de travaux très importants dans les secteurs de la petite ceinture ont été annoncés ces derniers temps. Suite à la décision de M^{me} la conseillère fédérale Doris Leuthard d'anticiper le financement de la rénovation de la Gare de Lausanne et aux progrès du projet de Pôle muséal à la halle aux locomotives, il apparaît que ce secteur sera en chantier entre 2013 et 2018–2020 vraisemblablement. La transformation de Beaulieu, qui impacte tangentiellement la petite ceinture, aura lieu durant la même période. Enfin, dans tous les cas, il faudra encore attendre plusieurs années pour que les bus à haut niveau de service, dont le but est précisément de contribuer à décharger le trafic motorisé en ville, puissent être mis en service.

Vu l'enchaînement rapide des annonces sur ces dossiers, il apparaît légitime que la Municipalité donne sans attendre les informations utiles à rassurer le Conseil et la population. J'ai donc l'honneur de lui poser les questions suivantes :

1. La Municipalité peut-elle indiquer les éléments relatifs à la congestion du trafic ou à la qualité de l'air qui lui ont permis de modifier sa position de 2004 sur la fermeture du tronçon Grand-Pont-Terreux ?

²⁰BCC 2010-2011, T. II (N° 10/I), pp. 108-109.

2. La Municipalité dispose-t-elle du résultat des études définitives concernant le trafic automobile prévues dans le cadre du dispositif AFTPU ? Si oui, peut-elle les communiquer ? En particulier, confirme-t-elle les chiffres énoncés en 2009 ?
3. La Municipalité peut-elle détailler les mesures d'accompagnement prévues pour rendre acceptable l'augmentation de trafic sur la petite ceinture ?
4. La Municipalité juge-t-elle que le délai pour la mise en service de la route de substitution de la Vigie, prévue en 2013, pourra être tenu ? Si non, quel impact cela pourra-t-il avoir sur le calendrier général du dossier Axes forts ?
5. La Municipalité estime-t-elle que les grands chantiers qui se dérouleront d'ici à 2020, en particulier dans le secteur de la Gare, représentent un risque de congestion accru en matière de trafic sur la petite ceinture ? Si oui, quelle mesure entend-elle prendre pour y remédier ?
6. La Municipalité serait-elle prête à étudier le maintien du trafic routier dans un sens au moins pendant la durée des travaux sur le Grand-Pont, afin d'éviter un engorgement du trafic alors que le dispositif AFTPU ne sera pas encore en service ?

D'avance je remercie la Municipalité pour ses réponses.

M. Axel Marion (LE) : – Cette interpellation urgente a pour but de revenir sur une des problématiques essentielles qui ont concerné Lausanne ces derniers mois et ces dernières années. Et surtout qui vont la concerner ces prochains temps, soit la question du trafic en général, la mobilité en général, et en particulier le trafic automobile.

Vous n'êtes pas sans savoir, et la plupart des Lausannois ne sont pas sans savoir, j'espère, qu'il y aura des modifications importantes, notamment la fermeture de l'axe du Grand-Pont et de l'avenue des Terreaux. En clair : entre Saint-François et Chauderon, on ne circulera plus en véhicule privé, puisque cet axe sera dévolu aux bus à haut niveau de service, ce qu'on appelle les Axes forts de transports publics. Cette mesure, qui a été décidée et fait partie des mesures phares du PALM, générera divers effets collatéraux, notamment un certain report du trafic sur ce qui est communément appelé la « petite ceinture », et qui, en gros, monte l'avenue de la Gare, part du côté de Mon-Repos, passe par la rue Pierre-Viret, la Riponne, Vinet, puis Beaulieu avant de descendre sur Ruchonnet. Schématiquement. Par le passé, la Municipalité nous avait donné divers chiffres liés à une étude Transitec, qui démontrait que sur ces tronçons il y aurait entre 5 % et 10 % d'augmentation de trafic.

Depuis, cependant, nous manquons d'informations chiffrées, quand bien même un rapport préavis a été annoncé

pour la moitié de l'année 2010, avec des informations sur ces Axes forts. Entre-temps également, des citoyens qui vivent sur cette petite ceinture – ces rues ne sont pas que des axes suburbains de type périphérique, mais des avenues pour la plupart bordées d'habitations – s'inquiètent des nuisances qui pourraient être générées, en termes de bruit et de pollution de l'air, liées à cette augmentation de trafic assez inévitable.

De plus, on sait maintenant que dans le secteur de la Gare notamment, mais aussi dans celui de Beaulieu, plusieurs grands travaux seront réalisés durant la décennie. On peut penser au projet de pôle muséal, le Musée cantonal des beaux-arts, la rénovation de la gare de Lausanne, qui sera certainement anticipée du fait que le DETEC, dirigé par la conseillère fédérale Doris Leuthardt, a décidé d'avancer une somme assez importante – on parle de Fr. 1 milliard – pour développer et renforcer les infrastructures ferroviaires à Lausanne. Et du côté de Beaulieu, il y a tout le projet de développement Beaulieu 2020 lié au Palais des expositions.

Ces travaux se situent peu ou prou sur cette petite ceinture, et on est en droit de se demander quel sera l'impact de ces travaux sur le trafic. D'autant plus que pendant cette décennie, et ce sera le point final de mon introduction, cet axe de circulation sera coupé, sans que les bus y circulent déjà. En effet, il y aura toute la période des travaux, notamment le renforcement et l'élargissement du Grand-Pont. Et ensuite l'installation des infrastructures nécessaires pour faire circuler ces bus à haut niveau de service.

Mon interpellation ne porte donc pas sur le très long terme, à propos duquel nous pouvons sans doute obtenir quelques assurances sur l'impact de ces bus à haut niveau de service et ces Axes forts de transports publics sur la réduction du travail. Elle porte bien sur la période transitoire, qui court de maintenant à dans un ou deux ans, c'est-à-dire le début des travaux jusqu'à la fin de ces derniers. Nous aurons alors le double problème d'un trafic qui ne diminuera pas, puisque les infrastructures destinées à le limiter ne seront pas en place, quand bien même les travaux auront commencé, et de certains axes fermés à la circulation.

Je pose plusieurs questions dans ce sens à la Municipalité. Je fais également référence à un rapport-préavis qui date de 2004, dans lequel la Municipalité expliquait précisément que la fermeture de cet axe Grand-Pont–Terreaux était inévitable du fait du report de trafic et de la pollution de l'air²¹. Là aussi, étant donné que ce rapport-préavis ne date pas d'il y a quinze ou vingt ans mais de quelques années seulement, j'aimerais recevoir quelques informations un peu plus charpentées sur les raisons qui expliquent pourquoi c'était inévitable à l'époque et pourquoi c'est devenu la solution qui s'est imposée dans le cadre du transport motorisé à Lausanne.

²¹ BCC 2005-2006, T. I (N° 1), pp. 51 ss.

Réponse de la Municipalité

M. Olivier Français, municipal, directeur des Travaux : – En préambule, je rappelle que vous avez déposé une interpellation urgente et pas une interpellation ordinaire. Vous demandez des chiffres assez précis, mais le directeur des Travaux que je suis n’a reçu votre message qu’en fin de journée, puisque vous avez envoyé une copie non pas à mon assistante mais à une collaboratrice de la Direction. Votre interpellation n’a donc pas passé par les mains des services pour vous donner la réponse la plus précise possible.

En 2004, suite à un rapport établi dans les années 2000, nous nous inquiétons de la progression importante de la population dans notre région. En effet, quand nous planifions différents équipements publics, je pense à Tridel en particulier, nous parlions déjà d’une croissance de la population de 1%, que nous devons juguler pour ne pas avoir quelques problèmes. Il s’agissait alors du traitement des déchets, mais la mobilité nous préoccupait déjà. C’était d’ailleurs un des arguments pour décider de la création du m2 en 2002.

Il n’était pas du tout envisagé au début de cette décennie d’aller aussi loin dans les transformations de la cité. C’est en fait à partir d’une réflexion de l’Office fédéral du développement du territoire, à savoir la politique des agglomérations, qui incitait les villes à être attentives à leur densification et à leurs infrastructures à l’intérieur des agglomérations.

Il a fallu définir progressivement ce qu’était l’agglomération. Aujourd’hui, celle-ci va de Morges à Lausanne, et de Lausanne en direction de Lutry, et de Lausanne centre en direction d’Epalinges. Ce qui représente, de mémoire, vingt-six communes qui travaillent ensemble pour planifier son développement. L’objectif principal est de densifier, d’améliorer les infrastructures, en particulier de la mobilité – les transports publics étant un chapitre important, tout comme la mobilité douce – et de juguler la circulation automobile au sein de l’agglomération.

Nous attendons environ 70’000 personnes supplémentaires dans cette planification. Nous devons donc construire la ville pour elles. Si nous ne faisons rien, nous enregistrons une augmentation du trafic individuel de quelque 40%. Si nous faisons quelque chose, le trafic augmentera de l’ordre de 20%. Avec un passage sur les transports publics de 17% si nous ne faisons rien, et si nous faisons quelque chose de l’ordre de 40%. C’est ce scénario qui a été retenu, sachant que dans la ville de Lausanne – et je répète ce que j’ai dit tout à l’heure – il y a cette volonté de non-croissance dans la ville, puisque nous avons déjà un réseau de transports publics assez important.

Où passera ce trafic? Une partie passera par des projets de transports publics et une autre partie, le trafic individuel, doit être reporté sur l’autoroute. On parle d’une augmenta-

tion de 10% à 30% du trafic automobile sur la route de contournement, l’A9. Bref, c’est passer de 85’000 véhicules par jour à 100’000, voire 105’000. Dans le centre ville, et c’est un début de réponse à l’interpellateur, le but est de diminuer par deux le trafic automobile. Place Saint-François, il passe 40’000 véhicules, le but est de les réduire à 20’000, avec une augmentation très sensible des transports publics, puisque demain, sur cette place, il devrait y avoir un bus par voie de circulation toutes les vingt secondes. Sur l’axe Chauderon–Cécil, c’est une ligne de bus supplémentaire qui est envisagée et les tl augmenteront les bus de dix-huit à vingt-trois par heure sur cet axe. C’est un objectif très important.

Pour permettre ce trafic sur l’axe Saint-François–Chauderon, la décision a été prise de le fermer au trafic automobile. Pour avoir le tram, qui augmentera nettement l’offre en transports publics entre l’ouest et le centre ville, il faudra fermer la rue de Genève depuis Métropole 2000 en direction de la place de l’Europe.

A partir de là, la Municipalité a demandé d’ouvrir un compte d’attente. Il nous a permis de faire ces études préliminaires, avec l’Etat de Vaud, qui a accepté un exposé des motifs assez important. Nous les avons commencées en 2008 déjà, ce qui a débouché sur un concept d’organisation de la circulation nous permettant de voir où se situaient les points bloquants. Deux études spécifiques ont été réalisées avec une variante «tunnel de Saint-François» pour l’une et les effets en termes de trafic sur la liaison Vigie–Gonin pour l’autre.

Ces études permettent de constater que le carrefour Chauderon sud est saturé à 125%. Bref, il ne fonctionne plus. Ce qui pose un problème surtout pour les lignes de bus qui partent de la Gare de Lausanne en direction de Beaulieu. Il fallait trouver une solution, et celle-ci est précisément de faire créer une liaison entre la rue de la Vigie et l’avenue Jules-Gonin, qui serait la première étape de réalisation des travaux.

Je vous ai donné ici le contexte général. Ces études se poursuivent, Lausanne n’est pas la seule ville concernée, le report de trafic posant problème sur toute l’agglomération. Une vaste étude a été lancée l’automne passé pour un montant très important, qui se chiffre en millions, et qui permettra d’avoir une meilleure image et surtout des solutions sur les zones problématiques. C’est ce qu’on appelle les mesures d’accompagnement par l’intégration de ce réseau.

Si je ne vous ai cité que le nœud de trafic de Chauderon sud, il faudra aussi la réalisation d’ouvrages, par exemple la création d’une rampe entre Vigie et Gonin, afin de soulager le carrefour sud de Chauderon. Aujourd’hui, nous ne connaissons pas encore les conséquences de cette saturation sur le réseau est-ouest.

La fermeture de ces deux routes et la suppression de 50% du trafic aura un effet évident sur la diminution de la pollution au centre ville, puisque c’est parfaitement linéaire.

Je réponds maintenant aux questions de l'interpellateur.

1. *La Municipalité peut-elle indiquer les éléments relatifs à la congestion du trafic ou à la qualité de l'air qui lui ont permis de modifier sa position de 2004 sur la fermeture du tronçon Grand-Pont–Terreaux ?*

Oui, c'est parce qu'il y a des mesures importantes en termes de transports publics sur l'axe est-ouest qu'on peut oser ce défi.

2. *La Municipalité dispose-t-elle du résultat des études définitives concernant le trafic automobile prévues dans le cadre du dispositif AFTPU ? Si oui, peut-elle les communiquer ? En particulier, confirme-t-elle les chiffres énoncés en 2009 ?*

Non, cette étude est en cours.

3. *La Municipalité peut-elle détailler les mesures d'accompagnement prévues pour rendre acceptable l'augmentation de trafic sur la petite ceinture ?*

Il faut terminer les études pour vous donner la réponse.

4. *La Municipalité juge-t-elle que le délai pour la mise en service de la route de substitution de la Vigie, prévus en 2013, pourra être tenu ? Si non, quel impact cela pourra-t-il avoir sur le calendrier général du dossier Axes forts ?*

Aujourd'hui, la Municipalité pense qu'il est possible de réaliser l'axe ou le barreau Vigie–Gonin, sous réserve évidemment des procédures qui seront mises en œuvre. Cela concerne plus particulièrement l'affectation des sols depuis la Vigie en direction de Gonin ainsi que les crédits qui devraient être octroyés par l'Autorité cantonale et bien sûr communale. Car si aujourd'hui nous avons le financement fédéral, nous n'avons encore pas le partage des investissements entre ces deux Autorités. Je rappelle aussi qu'après la réalisation de cette rue de substitution, un autre problème se posera. C'est la rénovation complète et l'élargissement du Grand-Pont, qui se fera préalablement à la mise en œuvre du chantier du tram.

5. *La Municipalité estime-t-elle que les grands chantiers qui se dérouleront d'ici à 2020, en particulier dans le secteur de la Gare, représentent un risque de congestion accru en matière de trafic sur la petite ceinture ? Si oui, quelle mesure entend-elle prendre pour y remédier ?*

A ma connaissance, il n'y a pour le moment pas de chantiers sur le domaine public de la Gare. Vous confondez avec les annonces des CFF, la garantie de financement annoncée par la conseillère fédérale M^{me} Doris Leuthardt. Vous faites allusion à plusieurs travaux sur le chantier de la gare, mis en œuvre normalement en 2011, puisque le Tribunal administratif s'est déterminé sur la transformation des bâtiments de la Gare. Ces travaux devraient durer, d'après ce que

nous avons comme informations, en tout cas deux ans. Ils pourraient s'entrechoquer aussi avec la réalisation du projet du Musée cantonal des beaux-arts, sur ce même site, sous réserve des crédits et des permis de construire et de l'affectation des sols. Et vers 2016 ou 2017, ce sera le début du grand chantier sur les voies ferroviaires. Ils consisteront à construire la quatrième voie de Renens à Lausanne, à réaliser le saute-mouton sur le secteur de Renens–Prilly et à allonger les quais, qui arriveront à 440 mètres. Ce qui entraînera un léger déplacement du centre de gravité de la gare en direction de l'ouest, avec la création d'un passage inférieur. Telles sont les intentions de la Municipalité. Mais les études commenceront dans les semaines à venir, puisque les CFF vont choisir les mandataires, et que nous disposerons progressivement de plus d'informations sur le développement de ce projet.

6. *La Municipalité serait-elle prête à étudier le maintien du trafic routier dans un sens au moins pendant la durée des travaux sur le Grand-Pont, afin d'éviter un engorgement du trafic alors que le dispositif AFTPU ne sera pas encore en service ?*

Je complète ma réponse à la question 4 : il n'est pas envisageable de fermer le Grand-Pont avant la réalisation du barreau Vigie–Gonin. Deux variantes sont à l'étude pour le chantier du Grand-Pont, mais aujourd'hui la variante qui paraît la plus rationnelle, c'est sa fermeture complète au trafic, tant public qu'individuel, pour parvenir à des conditions optimales lors de la réalisation de ce chantier.

Discussion

M. Axel Marion (LE) : – Je remercie M. le directeur des Travaux pour sa réponse rapide. Je me doute, en effet, que plusieurs chiffres ne sont pas encore disponibles, puisque les études sont en cours. C'est une information importante à connaître. Je ne doute pas que les recherches et études soient importantes. Les montants que vous articulez, je les avais aussi entendus, et je pense aussi qu'il faut prendre le temps et toutes les dispositions pour éviter que les reports de trafic ne créent des situations difficiles sur les axes concernés et pour les habitants qui y vivent. Sur ce point, je prends acte avec intérêt de votre réponse. Même si je ne vous ai pas entendu, je crois, donner une date potentielle pour la fin de ces études. Il serait peut-être intéressant de le savoir.

Merci aussi pour votre réponse concernant le rapport-préavis de 2004. Je me doutais que les réponses iraient dans ce sens, je pense qu'il est important que ces choses puissent être posées clairement par écrit. Ou par oral, comme vous venez de le faire.

Quant aux questions qui restent en suspens, elles concernent cette période dite « transitoire ». Beaucoup de projets se tiennent par la queue, ou par la barbichette, notamment ce barreau Vigie–Mercier, qui ne pourra pas ne pas être achevé avant de passer au dossier du Grand-Pont. Or, selon les normes du PALM, les travaux du cadre de mesures A

devront normalement commencer avant 2014. Je crois que cela fait partie des exigences de la Confédération. Donc potentiellement, si ce barreau Vigie–Mercier rencontre des oppositions, comme celles que nous avons vues dans le dossier de la Sallaz, qui a encore été cité tout à l’heure, des problèmes vont se poser. Et c’est peut-être sur ce point que j’attendais – et que j’ai eu en partie, peut-être pas totalement – les assurances de la Municipalité que nous ne nous dirigeons pas vers une situation intenable.

De même, concernant les travaux de la gare de Lausanne. Monsieur le Municipal, il était bien clair que je ne pensais pas ici aux travaux qui se dérouleront sur les voies ou même sur le bâtiment de la gare – encore que cela va créer beaucoup de circulation de camions jusqu’aux chantiers et une utilisation de l’espace public devant le bâtiment risquant peut-être d’empiéter sur la qualité de la circulation. Même remarque pour le pôle muséal, quoiqu’il soit plus en dessous. Mais je ne suis pas sûr, à vous avoir entendu, que ce problème a vraiment été pris en compte de manière approfondie. Vous aviez dit qu’à l’occasion du travail sur la place, une rénovation de la gare même serait entreprise. Si c’est le cas, elle aura lieu sans doute à la fin de cette décennie. A ce moment-là, les axes forts auront été mis en place, j’en prends acte par avance. Néanmoins, compte tenu du report de trafic qui, même en cas de diminution globale de la circulation à Lausanne, aura lieu sur ces axes, il serait intéressant de prendre en compte – c’est un vœu – cet aspect dans les études en cours ou à venir.

Concernant la fermeture complète de l’axe Saint-François–Chauderon, je fais la même remarque. Vous avez exposé l’état de la réflexion, mais peut-être n’avez-vous pas pris en compte cette possibilité de fermeture partielle. Si on fait des travaux, même lourds – mais je ne suis pas expert – pourrait-on avoir éventuellement un système progressif de diminution du trafic sur ce tronçon, pour éviter que pendant un, deux ou trois ans, on ait à la fois une fermeture complète de l’axe, avec un report complet du trafic, alors que les axes forts prévus ne seront pas entrés en vigueur. Je prends note des remarques de la Municipalité, qui concordent avec tout ce qui a été communiqué jusqu’à aujourd’hui. Je n’ai toutefois pas reçu l’assurance que ce type de scénario était pris en compte.

A ce stade, il n’y a pas lieu pour moi de déposer une résolution. Je laisse le soin au Conseil de s’interroger à ce propos. Les questions qui me semblaient devoir être posées l’ont été. J’attends peut-être encore un avis de M. le directeur des Travaux sur la date probable à laquelle les études seront disponibles et si les travaux prévus sur la petite ceinture ainsi que l’éventualité de garder une possibilité de circulation sur l’axe Terreaux–Grand-Pont pourrait être prise en compte si – et j’insiste – cela s’avérait nécessaire.

M. Ulrich Doepper (Les Verts) : – Je suis à moitié rassuré à entendre l’interpellateur. J’avais l’impression que c’était pour la droite une manière de sortir du bois et de commencer à contester les Axes forts, dont la réalisation se précise.

Je voudrais répéter ici à quel point cette mise en place des Axes forts est importante, et même indispensable. C’est une pièce maîtresse de l’évolution de la mobilité dans cette ville à l’avenir.

Néanmoins, dans les réponses de la Municipalité, il y a encore une ou deux contradictions dont je ne peux me satisfaire. Notamment cette priorité, d’abord assurer la mise en place de ce barreau à la Vigie pour ensuite fermer le Grand-Pont. On veut d’une part réduire ce qui passe à Saint-François de moitié, on veut que l’accroissement du trafic dans l’ensemble de l’agglomération, ces 20%, se produise ailleurs que dans l’hypercentre. Et en même temps, on fait exactement le nécessaire pour que ce trafic de transit ait toujours lieu. On est un peu dans le même schéma qu’à la Sallaz, on veut améliorer la situation tout en faisant le contraire. A Saint-François, on met en place un tunnel pour augmenter la capacité du carrefour, à Cécil, Chauderon sud, on va faire la même chose. C’est évidemment aussi bénéfique pour l’axe nord-sud, il serait assez important de veiller à ce que cela bénéficie aux transports publics. Mais je vois déjà, avec la fermeture de la moitié du carrefour de Chauderon nord, puisque les transports individuels motorisés ne transiteront plus dans le sens est-ouest, et maintenant aussi de Cécil, qu’on va augmenter la capacité de cette petite ceinture. Donc certaines craintes exprimées par l’interpellateur restent légitimes, dans la mesure où il n’est pas évident que ces mesures bénéficieront aux transports publics.

M^{me} Florence Germond (Soc.) : – En tant qu’habitante de l’avenue de Beaulieu, la question du report de trafic, suite à la fermeture de l’axe Grand-Pont–Terreaux, me préoccupe. Elle ne préoccupe pas moi seulement, mais tous les habitants. Vous le savez, il y a eu plusieurs pétitions dans le quartier, les habitants de Vinet et de Beaulieu ont signé ces pétitions. Evidemment, il n’est pas question de remettre en cause la décision de fermer l’axe du Grand-Pont, mais il faut aussi prendre des mesures d’accompagnement.

On nous parle des reports sur les transports publics. C’est bien, ce sera vraisemblablement le cas. Les reports sur l’autoroute sont également très bien. Mais la route de la Vigie, je n’ai pas bien compris les explications de M. Français, et j’aimerais savoir s’il y aura des financements PALM et, si oui, dans quel paquet. Enfin, malgré ces reports sur les transports publics et l’autoroute, il faut absolument prévoir des mesures d’accompagnement pour les habitants. Je pense par exemple, mais les techniciens nous diront les possibilités, à des réductions de vitesse. Je sais que ce sont des axes principaux et il nous semble qu’on ne peut pas les toucher, mais il faut sortir de cette vision et envisager des réductions de vitesse. Quand on fait passer une route de 50 km/h à 30 km/h, on réduit les décibels d’une mesure équivalente à la diminution de moitié du trafic. Cette réduction de vitesse a un grand impact sur les nuisances sonores.

Il ne s’agit pas de remettre en cause la fermeture du Grand-Pont, mais de penser vraiment aux habitants du quartier et de trouver une solution pour eux.

M. François Huguenet (Les Verts) : – J'étais déjà sceptique sur le caractère urgent de l'interpellation, et maintenant je suis un peu triste après avoir entendu les réponses. Je me rends compte qu'il y a une grande volatilité dans les propos que nous entendons. On aurait aimé pouvoir lire ou relire ce qu'a dit le directeur des Travaux sur cet objet. Ce n'est vraiment pas un bon moyen d'aborder des sujets aussi importants que de le faire dans un cadre si urgent.

Néanmoins, dans ce que j'ai pu relever au vol, cette question du barreau Vigie-Mercier, sous cette forme, apparaissait nouvelle. J'aimerais bien que le directeur des Travaux puisse nous réexpliquer, ou nous renvoyer à un document de référence sur cet objet. Parce que j'avais l'impression que cela allait un peu trop vite.

M^{me} Françoise Longchamp (LE) : – Je rappelle à M. Doepper que la voiture joue un rôle social. Quarante pour cent du trafic est un trafic de loisirs. En suisse, 80 % de la population a au moins une voiture. J'aimerais aussi rappeler que dans ces 40 % de trafic de loisirs, il ne faut pas oublier les parents qui mènent leurs enfants aux activités sportives et culturelles, etc. Celles-ci ne sont pas toujours facilement atteignables en transports publics.

Il faut prendre des mesures, c'est vrai, mais il ne faut pas vouloir prendre toutes les mesures en défaveur des personnes qui ont besoin d'une voiture en ville de Lausanne.

M. Olivier Français, municipal, directeur des Travaux : – Vos questions sont nombreuses, elles sont toutes légitimes.

Nous avons organisé trois séances publiques pour en parler avec la population. Vous avez tous été avertis, nous avons même fait une annonce dans la presse. D'habitude, après une telle annonce, nous accueillons facilement cent à cent cinquante personnes. La semaine passée, une séance de ce type a eu lieu à Montbenon. Il y avait une conseillère communale. Nous étions, en soustrayant la conseillère communale, quatorze personnes. Je ne peux que vous inviter à participer à la séance du 21 février en fin d'après-midi dans les locaux des tl, et vous pourrez encore affiner vos questions et obtenir des réponses de la part des spécialistes. Ces séances sont ouvertes à tous, pas spécifiquement aux conseillers communaux.

Je vais tenter de répondre à toutes vos questions. La date de la fin des études : de quelle étude parlons-nous ? S'il s'agit des études purement techniques, c'est-à-dire l'intégration du tram dans les villes de Renens et de Lausanne, nous pensons que les mandataires devraient les terminer cette année encore. Ils pourront présenter leur rapport définitif cet automne au plus tard. Ces documents seront transmis à l'Office fédéral des transports qui les analysera. Les transports publics et le tram en particulier, je le rappelle, sont régis par l'Ordonnance sur les chemins de fer. C'est une procédure traitée par l'Office fédéral des transports. Dès lors, ce sera le même type de procédure, en termes de mise

à l'enquête, que pour le m2. Après cette analyse de détail, ce dossier tournera dans les services de la Confédération avant d'être mis à l'enquête publique. On estime que cette mise à l'enquête devrait avoir lieu courant 2012, plutôt à la fin de l'année. Il y aura lieu de traiter les remarques voire les oppositions en 2013 et d'achever tout ce dossier dans cette période.

Nous sommes en cours de discussion avec l'Office fédéral des transports pour le barreau Vigie-Gonin. Qu'est-ce que c'est ? C'est un projet routier qui vous a été montré lors de la séance du Conseil communal, peut-être un peu rapidement. En gros, il relie la caserne des pompiers en direction du haut de l'avenue Jules-Gonin. Ce projet a bien avancé. Les techniciens nous ont présenté il y a dix jours ce projet, ils nous ont montré sa faisabilité. Sous ce barreau, qui est en fait un pont, plusieurs problèmes surgissent. L'affectation du sol, parce qu'on est proche d'une forêt. Des contacts sont en cours avec le Canton, en particulier. Nous avons reçu un accueil très positif de la part de l'inspecteur forestier en charge de notre commune pour apporter des solutions. Cet objet donnera lieu à la même procédure que pour le tram puisque c'est une mesure d'accompagnement à ce dernier et qu'il apporte une partie de la réponse à la fermeture de la rue des Terreaux et de la rue de Genève. Madame Germond, ce barreau Vigie-Gonin est indispensable pour éviter un report de trafic important sur l'axe Gare-Chauderon-Beaulieu. C'est pour cela qu'il est directement lié à la procédure du tram.

Pour l'étude circulation, je suis incapable de donner une réponse à cette question. Cette étude sera réalisée par étapes. J'ai dit qu'il y en avait pour plusieurs millions, c'est piloté par le Canton, ça touche toute l'agglomération. On peut estimer que cette année déjà la phase 1 de l'étude sera engagée, l'étude doit durer en tout cas deux ans, si je me souviens bien.

Pour la rénovation de la place de la Gare – mis à part un journaliste qui m'a fait dire que demain elle serait piétonne... Je n'ai jamais dit ça, j'ai plutôt dit le contraire –, une solution doit être trouvée, car demain, deux fois plus de voyageurs transiteront par la gare de Lausanne. C'est complexe et personnellement, cette solution, je ne l'ai pas. Les collaborateurs de la Ville non plus. Et à ma connaissance, mes six autres collègues n'ont pas non plus de solution évidente à leurs yeux. Dès lors, nous serons devant un défi important, qui passera par l'amélioration sensible des transports publics. Le m3 est un début de solution. Si le Conseil d'Etat prend une décision cette année encore, il entrerait dans les mesures B et sa réalisation, en termes de projet final, se ferait dans la période 2015–2019. En effet, c'est seulement dans les étapes B que l'Assemblée fédérale se décidera pour aller de l'avant sur ce type de projets.

Il est vrai que si nous prenons du retard sur l'étape A, il est probable, d'après ce qu'on a pu entendre au mois de septembre au Conseil national, que certaines régions fassent un coup de force pour nous « piquer » les moyens financiers

qui sont réservés aujourd'hui à Lausanne et pour les transférer ailleurs. Donc la démarche que nous entreprenons aujourd'hui est assez subtile. Il faut un échange et un dialogue avec nos concitoyens pour que, dans la mise à l'enquête, une grande partie des questions posées soit résolue. La méthode que nous mettons en œuvre est la même que celle développée sur l'ouest lausannois.

Sur l'axe Vigie–Gonin toujours, l'une des idées développées par nos techniciens est de supprimer l'axe principal est-ouest par Chauderon et d'utiliser ce barreau. Surtout, cela déchargera le nœud de trafic de Chauderon sud.

Monsieur Huguenet, à part vous recommander de venir le 21 février à Perrelet, le préavis annoncé pour la fin 2010 est là. C'est un préavis assez conséquent. Il ne peut pas être finalisé tant qu'il n'a pas fait l'objet d'une lecture attentive de la part de nos partenaires du Canton. En effet, nous y présentons plusieurs projets d'exécution. Aujourd'hui, nous nous posons les mêmes questions que l'interpellateur sur la mise en forme de tous ces travaux qui sont assez importants et auront des conséquences directes sur la circulation. Ce qui est sûr, c'est que le jour où nous entreprendrons les travaux du Grand-Pont, il faudra être rationnel à plus d'un titre. Faire croire qu'on pourra plus ou moins circuler en période de travaux alors que les deux trottoirs seront cassés avant d'être élargis, c'est faire durer les travaux et provoquer des risques pour les piétons qui pourront encore passer. En tout cas, ce ne sera pas une amélioration de la fluidité. Il y a deux variantes. Celle sous-entendue par M. Marion, un trafic alterné réservé exclusivement aux bus et non au trafic individuel, ne sera pas possible, ce serait dangereux et interdit aux piétons. L'autre variante consisterait à interdire le trafic piétons, voitures et transports publics, avec un rebroussement des bus aux deux extrémités du pont. Les clients des transports publics prendront la passerelle du Flon. Il faut être rationnel pour entreprendre ces travaux afin qu'ils durent le moins longtemps possible et qu'ils causent des dépenses publiques minimum.

Ces deux variantes ne sont pas encore choisies. Je vois à vos mines que cela va poser quelques problèmes.. Mais il y a un prix à payer pour tout cela. En tout cas il faudra bien prendre les décisions avec sérénité.

M. Axel Marion (LE) : – Quelques mots de conclusion. Je remercie vraiment le municipal pour ses informations, notamment les calendriers qu'il a pu préciser à l'occasion de cette interpellation. J'émet le souhait, que je ne transforme pas en résolution, que la Municipalité parvienne à déterminer le plus rapidement possible les pistes en termes de mesures d'accompagnement. La population, notamment sur les axes concernés, souhaite avoir des renseignements, souhaite savoir «à quelle sauce elle va être mangée». Sans doute faut-il attendre la fin des études, sans doute celles-ci sont-elles trop importantes pour que nous puissions brader les résultats. Je le comprends tout à fait, cela fait partie des responsabilités de l'Exécutif d'être parcimonieux avec ces informations. Néanmoins, le plus tôt sera le mieux. Et

surtout, je mets en garde la Municipalité de ne pas arriver avec toutes les informations en même temps, c'est-à-dire la création de ce fameux barreau, la fermeture du Grand-Pont, et seulement à ce moment la publicité sur les mesures d'accompagnement. Plus les choses seront annoncées à l'avance, mieux ce sera pour les habitants en général et les riverains en particulier.

Le président : – Aucune résolution n'étant déposée, ce point est clos.

Le Conseil communal de Lausanne,

- oui l'interpellation urgente de M. Axel Marion et consorts : « Trafic motorisé à Lausanne : quelles mesures d'accompagnement pour éviter l'engorgement de la ville ? » ;
- oui la réponse municipale ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

prend acte

de la réponse de la Municipalité à ladite interpellation.

Le président : – Nous passons aux interpellations urgentes suivantes. J'appelle à la tribune M^{me} Françoise Longchamp et M. Cédric Fracheboud. Les deux interpellations portant sur le même sujet, nous les traiterons ensemble, ou l'une derrière l'autre. Je vous propose à chacun de donner le titre de votre interpellation, d'y ajouter éventuellement quelques mots. Après celle de M^{me} Longchamp, nous passerons à celle de M. Fracheboud et la Municipalité répondra d'abord aux questions de M^{me} Longchamp puis à celles de M. Fracheboud. Cela vous convient-il ?

M. Roland Ostermann (Les Verts) : – Je crois que vous attendez mon intervention, je ne vais pas vous décevoir... Je demande formellement que les interpellations soient lues à la tribune. Sinon, cela veut dire que nous sommes censés les lire pendant les débats qui précèdent et ce n'est pas sérieux. M. le président pense que nous gagnons ainsi du temps, quitte à ne pas savoir de quoi on parle. Or l'expérience que nous venons de vivre montre que l'introduction faite par un interpellateur peut être plus longue que la lecture de son texte qu'elle remplace. Je trouverais d'une plus grande force dramatique qu'en alternance l'interpellateur pose une question, que la Municipalité réponde, et ainsi de suite.

Le président : – Monsieur Ostermann, je ne peux que vous donner raison lorsque les commentaires sont plus longs que la lecture. Je n'admettrai pas les deux choses, en tout cas pas en introduction.

Nous allons procéder à la lecture.

M. Claude-Alain Voiblet (UDC) : – Monsieur le Président, je souhaiterais, si c'est possible, que vous donniez la

parole aux interpellateurs dans l'ordre d'enregistrement des interpellations.

Le président : – Dans l'ordre de dépôt des interpellations, c'est bien ça ? M. Fracheboud aurait déposé son interpellation avant M^{me} Longchamp. Donc si la Municipalité n'y voit pas d'inconvénient, nous inverserons l'ordre de présentation des interpellations.

Le problème, Monsieur Voiblet, c'est que M. le municipal n'a pris connaissance de l'interpellation de M. Fracheboud qu'en début de séance...

M. Jean-Christophe Bourquin, municipal, directeur de la Sécurité sociale et de l'Environnement : – M^{me} Longchamp a eu la courtoisie de me faire parvenir son interpellation hier. J'ai eu un peu de temps pour préparer la réponse avec mon collègue Tosato, qui est aussi concerné par certains aspects. Je suis à même d'y répondre. Les réponses qui sont prêtes pour les questions de M^{me} Longchamp sont équivalentes pour les questions de M. Fracheboud. Pour moi, ce serait donc plus pratique de commencer par la réponse à l'interpellation Longchamp puis de compléter, suivant le cas, avec certaines précisions pour M. Fracheboud. Mais vous êtes évidemment maître des débats...

Le président : – Je vais trancher de la manière suivante. M. Fracheboud présente son interpellation en premier, commentaire ou lecture, puisque lecture a été demandée. M^{me} Longchamp présentera aussi son interpellation. Ensuite la Municipalité répondra au tout, puisque ces réponses valent pour les deux questionnaires.

Interpellation urgente de M. Cédric Fracheboud et consorts : « Les structures d'accueil pour l'aide d'urgence fleurissent dans notre ville ! »²²

Développement polycopié

Après la porte grande ouverte aux mendiants, Lausanne se distingue en accueillant un nombre supplémentaire de personnes migrantes, au bénéfice de l'aide d'urgence, dans l'abri public de Coteau-Fleuri, situé dans le quartier lausannois des Boveresses. C'est, semble-t-il, d'entente avec la Municipalité de Lausanne, que l'Etablissement vaudois d'accueil des migrants va ouvrir cette nouvelle structure d'accueil ce mois-ci dans notre ville.

Aujourd'hui, la politique migratoire d'une partie de la gauche, qui se nourrit de recours et de pétitions en faveur de migrants déboutés, entretient auprès des personnes concernées l'espoir fou qu'à force d'insister, leur situation finira par se régulariser. C'est faux et c'est malhonnête. Les mois et les années passant, l'espoir cède au désespoir et c'est bien compréhensible. Par ailleurs, il ne faut pas

oublier non plus que la majorité des personnes régularisées, suite à l'affaire dite « des 523 », est aujourd'hui à charge des services sociaux, faute d'une insertion professionnelle probante et d'un début d'intégration.

Quant à ceux, milieux politiques compris, qui militent pour la possibilité d'un travail, d'un logement individuel ou d'une formation professionnelle pour les requérants dont toutes les voies de recours sont épuisées, ces gens brouillent les cartes en faisant preuve d'une irresponsabilité totale.

S'agissant de la venue, à Praz-Séchaud, de plus de cinquante personnes qui vivent grâce à l'aide d'urgence, deux constatations s'imposent. L'abri de dernier recours de Vennes-COFOP est ouvert depuis plusieurs années et la nouvelle structure d'accueil précitée va faire croître le sentiment d'insécurité au cœur des quartiers d'habitations concernés.

La Ville dit vouloir prendre toutes les mesures nécessaires. Les personnes prises en charge, soit des hommes adultes seuls, pourront être hébergés la nuit, alors qu'une structure de jour sera mise à disposition à proximité. Enfin un encadrement spécialisé est prévu. A noter que l'abri sera sous la surveillance de deux agents de sécurité qui filtreront les entrées et veilleront à la tranquillité des lieux à l'intérieur comme à l'extérieur. Le matin, l'abri fermera et les résidents seront dirigés vers la structure de jour où seront servis les trois repas quotidiens. Des postes d'animateurs socio-éducatifs seront dédiés à ce lieu, avec en outre la présence régulière d'assistants sociaux. Un surveillant sera également présent à la structure de jour et un intendant complètera l'équipe pour assurer la maintenance de l'abri et de la structure de jour.

Nous prions la Municipalité de répondre aux questions suivantes :

1. Alors que d'autres villes vaudoises se font tirer l'oreille et ne veulent pas de la présence de migrants au bénéfice de l'aide d'urgence, pourquoi Lausanne s'empresse-t-elle d'offrir ses services et d'augmenter les charges de la Ville due à sa politique migratoire ?
2. Pourquoi la Municipalité a-t-elle privilégié l'implantation d'un deuxième centre d'accueil de migrants dans un quartier populaire déjà sensible ?
3. A la suite de l'ouverture de cette nouvelle structure, combien de personnes à l'aide d'urgence séjournent-elles actuellement dans notre ville ? Ce nombre de personnes a-t-il été stable au cours de ces dix dernières années ?
4. Quelles mesures sont-elles envisagées par la Ville pour garantir la tranquillité, pour que les habitants des quartiers concernés ne soient pas importunés et pour éviter la croissance de l'insécurité autour du centre d'accueil de Coteau-Fleuri ?

²²BCC 2010-2011, T. II (N° 10/I), p. 108.

5. L'ouverture de cette structure d'accueil va engendrer des charges diverses pour la Ville? Quelles sont la nature et le coût effectif de ces diverses charges?

6. Comment garantir que la présence de migrants peu intégrés ne perturbe pas l'environnement scolaire du quartier concerné?

M. Cédric Fracheboud (UDC): – Je m'étonne, notre interpellation ayant été déposée jeudi dernier, qu'elle n'ait pas été transmise à qui de droit avant. Normalement, vous avez lu cette interpellation, elle a été distribuée.

Je l'ai rédigée lorsque j'ai reçu, le lundi 24 janvier, une communication par mail qui m'informait de l'ouverture d'un centre de requérants d'asile au Coteau-Fleuri, à Lausanne. Cette nouvelle a paru dans un grand quotidien lausannois qui informait ses lecteurs du transfert de la PCi de Nyon de plusieurs personnes, environ cinquante, à Lausanne, à Coteau-Fleuri. Cela pose évidemment un certain nombre de problèmes aux gens qui vivent à Coteau-Fleuri et engendre aussi des coûts pour la Ville de Lausanne. C'est aussi cet endroit qui avait défrayé la chronique et suscité plusieurs articles dans les journaux, avec des blessés lors d'une bagarre et une descente de police qui avait trouvé des produits stupéfiants. Je poserai les questions tout à l'heure.

Interpellation urgente de M^{me} Françoise Longchamp et consorts: «Au sujet de l'ouverture de l'abri PCi de Coteau-Fleuri pour des requérants d'asile. Quand la Municipalité dira-t-elle <stop>?»²³

Développement polycopié

M^{me} Françoise Longchamp (LE): – Puisque M. Ostermann a demandé la lecture de mon interpellation, je vais le faire.

(Lit son interpellation.) Par deux communiqués de presse, l'un émanant de l'EVAM, l'autre de la Municipalité, nous avons appris que cette dernière avait décidé de répondre positivement à la demande de l'EVAM (Etablissement vaudois d'accueil des migrants) d'accueillir cinquante requérants d'asile, hommes seuls, à l'aide d'urgence. Ces personnes pourront y être hébergées la nuit et une structure de jour sera mise à leur disposition à proximité.

La Loi sur l'aide aux requérants (LARA) prévoit, à son art. 29, alinéa 1, que: «*Les communes de plus de 2000 habitants doivent collaborer avec l'EVAM à la recherche de possibilités d'hébergement sur leur territoire.*» Le taux cantonal d'accueil pour les communes de plus de 2000 habitants est de 0,8%.

²³BCC 2010-2011, T. II (N° 10/I), p. 108.

Il est tout à fait normal, pour moi comme pour le PLRL, que nous répondions favorablement à ce devoir de solidarité, tout en respectant les directives de la LARA.

En 2009, le canton a du faire face à un afflux massif et inattendu de requérants d'asile. Cet afflux s'est depuis lors stabilisé.

Nous avons appris par la presse que les requérants qui devraient arriver au PCi de Coteau-Fleuri le 2 février prochain viendraient de l'abri PCi de Nyon. Or la presse a, à plusieurs reprises, dans le courant de 2010, relaté les problèmes rencontrés par la Commune de Nyon par la présence de ces requérants, surnommés «cas Dublin» par le syndic de Nyon, soit des personnes ayant effectué une demande d'asile dans un pays tiers et qui vont y être renvoyées.

Dans une lettre adressée aux riverains du Centre d'accueil des requérants d'asile de Nyon, le syndic Rosselat admet, je cite, «*que vous [les riverains] subissez les inconvénients d'une population d'hommes désœuvrés, sans avenir en Suisse, et dont certains de ce fait se livrent à des activités illégales. Malheureusement, poursuit-il, la situation a empiré au fil du temps, le prolongement de l'accueil en sous-sol génère de la violence entre requérants eux-mêmes. Consciente que cette situation ne peut plus durer, la Municipalité a résilié le bail de location pour le 31 janvier prochain.*» Plus loin, la Municipalité de Nyon dit qu'elle souhaite à l'avenir accueillir des familles, dans l'idée que les familles en début de processus d'asile seront moins tentées par les gains du trafic de stupéfiants que des hommes seuls n'ayant plus rien à espérer de la Suisse.

Revenons à l'ouverture de cet abri PCi de Coteau-Fleuri situé sous l'école primaire des Grangettes. Cette réouverture inquiète bon nombre de parents. Ils ne comprennent pas que l'on puisse accueillir des hommes seuls à proximité directe d'une école. Le directeur de l'établissement scolaire La Sallaz-Coteau Fleuri, M. Michel Rosselet, à qui des parents ont téléphoné, a déclaré qu'il subissait une décision sans avoir été consulté, et n'avait été informé que quelques jours auparavant seulement. Une lettre d'information sera envoyée aux parents cette semaine.

Cela exposé, nous désirons interpellier la Municipalité et lui poser les questions suivantes:

1. Alors que la Municipalité, comme il est indiqué dans le communiqué de l'EVAM du 24 janvier dernier, avait accepté en 2009 déjà de mettre l'abri PCi de Coteau-Fleuri à disposition de l'EVAM, pourquoi n'a-t-elle informé le directeur de l'établissement scolaire qu'une fois la décision prise de le rouvrir? La décision municipale a-t-elle été communiquée si tardivement à dessein au directeur de l'établissement?
2. Dans son communiqué du 21 janvier, la Municipalité nous informe que Lausanne accueille déjà un nombre

de requérants supérieurs au taux de 0,8% prescrit par la Loi sur l'aide aux requérants, puisque le nombre de requérants qu'elle accueille représente 1,25% de la population résidente. Pourquoi, lorsqu'il y a un problème au niveau cantonal, faut-il que Lausanne en subisse les conséquences ?

3. Des mesures d'accompagnement vont être mises en place pour les requérants. Est-il prévu d'en mettre également en place pour les habitants du quartier ?
4. La Municipalité est-elle consciente que si de telles mesures ne sont pas mises en place, un lever de boucliers tel que celui qu'il y a eu à Nyon risque de se faire et de compliquer l'accueil des requérants ?
5. Alors qu'une visite des lieux a été organisée pour des partenaires de l'EVAM, accompagnés par des représentants de différents milieux, pourquoi la Municipalité, qui se targue d'être proche des citoyens, n'a-t-elle pas profité de l'occasion pour inviter les habitants du quartier afin de les informer de la situation et des mesures prévues ?
6. Jeudi dernier, une battue policière menée par les agents municipaux nyonnais et la police cantonale a eu lieu aux alentours du PCI de Nyon qui accueille les requérants d'asile. Elle a permis de saisir des sachets de stupéfiants cachés dans les buissons et les feuilles mortes. Comme le relève le syndic de Nyon dans sa lettre, « *autour de l'abri nyonnais, il n'y a pas que des requérants qui gravitent. Pour qu'il y ait un marché, il faut des vendeurs et des acheteurs.* » Pour protéger la sécurité des élèves de l'école primaire tout comme celle des habitants du quartier, la Municipalité a-t-elle déjà programmé des descentes de police dans le quartier ?
7. Pourquoi accueillir des requérants dans des abris situés en sous-sol et qui plus est sous une école ? N'y a-t-il pas d'abris situés dans des lieux plus appropriés et plus conformes aux droits humanitaires ?
8. A Nyon, compte tenu des problèmes d'insécurité qui règnent à proximité du centre commercial où se trouve l'abri PCI, la Municipalité a mis en place des mesures de sécurité supplémentaires pour surveiller l'intérieur de l'abri, tandis que la police municipale a renforcé sa présence dans le quartier. Outre la présence régulière d'animateurs socio-éducatifs et d'assistants sociaux, qu'a-t-on prévu pour garantir la tranquillité et la sécurité du quartier ?
9. Dans son communiqué, la Municipalité nous dit que l'abri sera sous la surveillance de deux agents de sécurité. Ces derniers seront-ils des agents assermentés et pourront-ils agir en cas de trafic de stupéfiants ou de bagarres ?

10. Même si les infrastructures sont là, quand la Municipalité dira-t-elle stop à l'arrivée de ces requérants et exigera-t-elle du Canton que d'autres Communes fassent leur part en matière d'accueil ?

11. La Municipalité peut-elle informer le Conseil des incidences financières sur le budget communal occasionnées par l'accueil de ces requérants ?

Le président : – Je veux bien accepter les propositions des uns et des autres, mais pas les deux à la fois ! On avait dit lecture ou commentaire.

La Municipalité va répondre aux questions. Si elle parvient à les synthétiser, ainsi que les réponses, cela nous arrangerait !

Réponse de la Municipalité

M. Jean-Christophe Bourquin, municipal, directeur de la Sécurité sociale et de l'Environnement : – Synthèse, priez pour nous, nous allons essayer !

J'aimerais rappeler certaines choses en préambule. L'EVAM met en application la Loi fédérale sur l'asile et la loi cantonale d'application, qui est la Loi d'aide aux requérants citée par M^{me} Longchamp. Les niveaux étatiques de compétence sont donc la Confédération et le Canton. Les Communes n'ont rien à dire à ce sujet. L'article 29 al. 1 dit clairement : « Les Communes doivent collaborer... » et pas « peuvent collaborer ». Elles doivent.

L'accueil dans des abris de personnes au bénéfice de l'aide d'urgence, des personnes pour lesquelles il y a une décision de non-entrée en matière, un refus du droit d'asile ou les fameux « cas Dublin » évoqués sont toutes supposées quitter le territoire. Elles n'ont pas droit à l'aide sociale, elles n'ont pas le droit de travailler, elles ont droit à l'aide d'urgence, qui consiste en des prestations en nature, dans le Canton de Vaud, selon la LARA : trois repas par jour, un lit, de quoi se doucher, et c'est tout. Lorsque les prestations ne peuvent pas être données en nature, les personnes ont droit à Fr. 9.50 par jour pour leur nourriture, à 50 centimes pour les articles d'hygiène et à Fr. 1.– pour leurs vêtements.

La Loi sur l'asile (LAsi) est une loi contre laquelle de nombreuses personnes se sont élevées, dont moi-même et le parti auquel j'appartiens, ainsi que plusieurs partis de gauche. Et, il faut le souligner aussi, c'est à leur honneur, plusieurs personnalités de la droite libérale humaniste, qui ont considéré que c'était une loi inapplicable, qu'elle produisait des clandestins et des trafiquants. C'est ce qui se passe aujourd'hui. Les conditions impossibles dans lesquelles les personnes frappées d'une décision de non-entrée en matière se trouvent produisent les effets qu'on connaît : des jeunes hommes, sans destin, sans avenir, qui n'ont d'autre horizon que le trafic de drogue ou éventuellement se battre entre eux pour savoir lequel est le pire de tous. Nous sommes face à une problématique construite de

toutes pièces par la législation maximaliste qui a été proposée par les Chambres fédérales, et hélas adoptée par le peuple, sur les questions de droit d'asile. Ce que personnellement je regrette très fortement, et je pense que plusieurs membres de la Municipalité partagent ces regrets.

Dans ce cadre légal, la Municipalité n'a tout simplement pas le choix d'accepter ou de refuser l'ouverture d'un lieu d'accueil pour les bénéficiaires de l'aide d'urgence. En ce qui concerne l'information, aux habitants du quartier et aux parents des élèves, elle a été donnée par lettre datée du 28 janvier, signée des directeurs des deux établissements concernés, l'établissement primaire de la Sallaz et l'établissement secondaire Isabelle-de-Montolieu. Cette lettre précise un certain nombre de choses, que je vous énumère : le centre de Coteau-Fleuri est fermé la journée, il y a une structure de jour dans laquelle sont servis les repas auxquels ces personnes ont droit. Cette structure est accessible à la rue des Boveresses entre 9 h 00 du matin et 20 h 30. L'abri sera sous la surveillance de deux agents de sécurité qui filtreront les entrées et veilleront à la tranquillité des lieux, tant à l'extérieur qu'à l'intérieur. Le matin, l'abri ferme et les résidents sont dirigés vers leur structure où leur seront servis les trois repas quotidiens. Des postes d'animateurs socio-éducatifs sont dédiés à ce lieu, avec en outre la présence régulière d'assistants sociaux. Enfin, un surveillant sera également présent à la structure de jour et un intendant complètera l'équipe pour assurer la maintenance de l'abri et de la structure de jour.

On voit donc que l'EVAM n'a pas simplement ouvert un abri, elle a mis en place un véritable système. L'encadrement de l'EVAM est nettement renforcé par rapport aux mesures prises précédemment, même si – et je tiens à le souligner – lors de l'ouverture précédente de l'abri de Coteau-Fleuri pour accueillir des personnes dans une situation identique, la Ville n'avait été confrontée à aucun problème spécifique autour de l'abri. Tout s'était très bien passé, et c'est tout à l'honneur aussi des habitants du quartier, qui avaient décidé de prendre contact avec les personnes qui se trouvaient dans cet abri pour savoir qui elles étaient, comment elles vivaient. Je peux vous assurer que les échanges qui ont eu lieu avec la population étaient enrichissants pour tout le monde : pour les requérants ou pour les personnes au bénéfice de l'aide d'urgence, et pour les habitants du quartier, qui découvraient des parcours de vie qui, d'habitude, restent complètement obscurs.

Il est important de souligner que lors de l'ouverture précédente il n'y a pas eu de problème particulier. Et la Municipalité tient tout particulièrement à dire qu'il est illégitime et abusif de considérer a priori toute personne au bénéfice de l'aide d'urgence qui se retrouvera dans l'abri de Coteau-Fleuri comme une personne criminelle. Il y a sans doute des criminels parmi eux, mais on ne peut pas catégoriser systématiquement en disant de toutes ces personnes que ce sont des criminels, méfions-nous, il va y avoir des problèmes, de l'insécurité, etc. Cette manière de faire est fautive et abusive. Nous considérons que ces personnes doivent être

prises d'abord dans leur humanité et dans les difficultés qu'elles rencontrent.

Cela dit, je peux répondre aux questions de M^{me} Longchamp. Voulez-vous les lire, Madame? Monsieur le Président?

Le président : – Je souhaite que ce soit M^{me} Longchamp qui lise.

M^{me} Françoise Longchamp (LE) : – (*M^{me} Françoise Longchamp lira toutes les questions, et le directeur de la Sécurité sociale y répondra.*)

1. *Alors que la Municipalité, comme il est indiqué dans le communiqué de l'EVAM du 24 janvier dernier, avait accepté en 2009 déjà de mettre l'abri PCi de Coteau-Fleuri à disposition de l'EVAM, pourquoi n'a-t-elle informé le directeur de l'établissement scolaire qu'une fois la décision prise de le rouvrir? La décision municipale a-t-elle été communiquée si tardivement à dessein au directeur de l'établissement?*

M. Jean-Christophe Bourquin, municipal, directeur de la Sécurité sociale et de l'Environnement : – Il est erroné de dire que le directeur de l'établissement n'a pas été informé. Lorsque les problèmes ont surgi à Nyon, la presse a tout de suite évoqué la possibilité d'un délestage de l'abri de Nyon vers Lausanne et Coteau-Fleuri. Il semble logique d'informer les personnes concernées au moment où les décisions sont prises. L'EVAM avait cet abri « sous la main ». Au moment où elle décide de l'activer, elle informe le directeur de l'établissement. Elle a pris contact avec le directeur de l'établissement secondaire Isabelle-de-Montolieu avant même de prendre contact avec la Direction de l'enfance, de la jeunesse et de l'éducation, qui est pourtant propriétaire des lieux. Donc l'information est arrivée rapidement, dès la décision prise, au directeur. L'information aux parents a été faite par lettre, comme je l'ai dit précédemment.

Je tiens à souligner encore une fois qu'il ne s'agit pas d'une décision municipale, mais d'une décision de l'EVAM, à laquelle, en vertu de l'article 29 de la LARA, les Communes doivent collaborer. Nous n'avons pas le choix, nous n'avons pas la possibilité de dire que nous le voulons ou pas.

2. *Dans son communiqué du 21 janvier, la Municipalité nous informe que Lausanne accueille déjà un nombre de requérants supérieurs au taux de 0,8% prescrit par la Loi sur l'aide aux requérants, puisque le nombre de requérants qu'elle accueille représente 1,25% de la population résidente. Pourquoi, lorsqu'il y a un problème au niveau cantonal, faut-il que Lausanne en subisse les conséquences?*

Pour répondre, il faudrait un travail de recherche sur les relations bizarres, voire perverses, entre le Canton et sa

capitale et entre la capitale et les autres Communes, ainsi que sur les triangulations auxquelles elles donnent lieu.

La réponse que j'apporterai à cette question me semble acceptable aussi pour la réponse à la première question de M. Fracheboud. Il les lira par la suite, donc nous y reviendrons.

La Municipalité fait la même constatation que l'interpellatrice. Mais elle n'a pas de réponse à sa question. La Municipalité regrette très vivement cet état de fait. Comment se fait-il que c'est toujours sur Lausanne que cela retombe ? Il peut y avoir plusieurs théories, dont des théories du complot. Comme je suis historien, je ne partage pas la vision policière de l'Histoire... La Municipalité n'a pas d'explication de cet état de fait dans l'état actuel de ses connaissances.

La Municipalité est en revanche persuadée que si l'EVAM disposait d'une solution dans une ville accueillant un nombre très faible de requérants, une solution susceptible d'être mise en œuvre rapidement et qui soit pratique, elle le ferait sans hésiter et utiliserait ces ressources plutôt que de venir à Lausanne. Nous avons eu plusieurs échanges avec le directeur de l'EVAM, cette institution est sensibilisée à cette problématique, comme elle l'est à la problématique d'autres communes du canton de plus de 2000 habitants qui accueillent un nombre disproportionné de requérants d'asile. La Municipalité relève tout de même que la seule personne compétente pour contraindre des Communes à accueillir des requérants d'asile ou des personnes au bénéfice de l'aide d'urgence est le chef du Département des institutions, le conseiller d'Etat Leuba. Il dispose du pouvoir de le faire et n'en use pas, actuellement.

3. *Des mesures d'accompagnement vont être mises en place pour les requérants. Est-il prévu d'en mettre également en place pour les habitants du quartier ?*

L'EVAM nous a annoncé que dès mercredi, le personnel de l'EVAM sera présent à l'abri pour discuter avec des personnes qui se rendraient sur place et des habitants du quartier qui souhaiteraient avoir des informations. D'autre part, comme cela s'est fait à Nyon et comme cela se fait dans d'autres communes, elle va mettre sur pied un groupe de contact qui réunit l'EVAM, les Autorités communales, les services communaux concernés, en l'occurrence la police, les Ecoles, le Service social éventuellement, mais je ne pense pas, les établissements scolaires concernés et les habitants du quartier. La Municipalité, évidemment, participera à ce groupe de contact et d'échanges. L'EVAM mettra en place des possibilités d'échange entre migrants et habitants du quartier, comme cela s'est fait précédemment sur une initiative spontanée des habitants, et enfin, si nécessaire, elle organisera des séances publiques pour expliquer la situation.

4. *La Municipalité est-elle consciente que si de telles mesures ne sont pas mises en place, un lever de bou-*

cliers tel que celui qu'il y a eu à Nyon risque de se faire et de compliquer l'accueil des requérants ?

La Municipalité en est consciente.

5. *Alors qu'une visite des lieux a été organisée pour des partenaires de l'EVAM, accompagnés par des représentants de différents milieux, pourquoi la Municipalité, qui se targue d'être proche des citoyens, n'a-t-elle pas profité de l'occasion pour inviter les habitants du quartier afin de les informer de la situation et des mesures prévues ?*

C'est une décision de l'EVAM et la Municipalité n'a pas été informée qu'une visite était organisée. L'EVAM a préparé les choses. Comme je vous l'ai dit, elle a averti la DEJE après avoir pris contact avec le directeur de l'établissement. Une séance d'information relève de l'EVAM, qui dispose de renseignements en particulier sur les personnes qui vont être là, sur leurs problématiques et sur les effets que l'ouverture d'un tel lieu d'accueil peut provoquer dans d'autres villes, et qui peut discuter infiniment mieux que la Municipalité avec la population du quartier. Donc c'est l'EVAM qui va organiser ces échanges avec la population.

6. *Jeudi dernier, une battue policière menée par les agents municipaux nyonnais et la police cantonale a eu lieu aux alentours du PCi de Nyon qui accueille les requérants d'asile. Elle a permis de saisir des sachets de stupéfiants cachés dans les buissons et les feuilles mortes. Comme le relève le syndic de Nyon dans sa lettre, «autour de l'abri nyonnais, il n'y a pas que des requérants qui gravitent. Pour qu'il y ait un marché, il faut des vendeurs et des acheteurs.» Pour protéger la sécurité des élèves de l'école primaire tout comme celle des habitants du quartier, la Municipalité a-t-elle déjà programmé des descentes de police dans le quartier ?*

Il n'est peut-être pas inutile de préciser que la police cantonale a trouvé quelques grammes de haschich aux environs de l'abri de Nyon. Ce ne sont pas des cachettes de cocaïne ou d'héroïne en quantités importantes. Malheureusement, ces trafiquants sont de vrais businessmen et ils font attention à l'endroit où ils cachent leur marchandise. Cela dit, sur le principe, et d'une manière générale, la police intervient chaque fois que des situations problématiques lui sont signalées. Elle le fait dans le quartier du Vallon quand il y a des problèmes, par exemple autour du Passage, elle le fait dans n'importe quel quartier de la ville, elle le fera évidemment dans le quartier de Coteau-Fleuri si une situation problématique est signalée. Mais il n'y a pas de descente de police programmée d'ores et déjà, en fonction du principe, que la Municipalité adopte, que l'on ne peut pas considérer que tous les occupants de l'abri PCi sont a priori des criminels.

7. *Pourquoi accueillir des requérants dans des abris situés en sous-sol et qui plus est sous une école ? N'y a-t-il pas*

d'abris situés dans des lieux plus appropriés et plus conformes aux droits humanitaires ?

Une fois encore, ces questions relèvent des compétences de l'EVAM, qui a fait ses choix. Il faut tout de même relever que le Canton n'a pas beaucoup d'endroits pour accueillir ces migrants dans cette situation particulière. La Municipalité partage le point de vue de l'interpellatrice sur le fait que les conditions d'accueil dans le cadre de l'aide d'urgence sont pour le moins problématiques. On pourrait dire indignes d'une démocratie. On peut mentionner – mais c'est une bien faible consolation – que la situation est bien pire en Suisse alémanique, où les personnes au bénéfice de l'aide d'urgence ont le droit de séjourner pendant trois semaines dans une espèce de lieu de concentration dans lequel le personnel est changé toutes les semaines pour éviter que des liens s'établissent avec les personnes qui sont là. Et au bout de trois semaines, ces personnes au bénéfice de l'aide d'urgence sont priées de décamper pour aller ailleurs, sans qu'on leur donne Fr. 1.– pour prendre un moyen de transport. On leur indique tout juste que dans telle ou telle ville, il existe un autre centre d'accueil. Non, ils n'indiquent pas Lausanne, parce que ces gens sont attribués aux cantons... Donc le Canton de Vaud, en comparaison, a une position et une pratique remarquablement humaines.

8. *A Nyon, compte tenu des problèmes d'insécurité qui règnent à proximité du centre commercial où se trouve l'abri PCi, la Municipalité a mis en place des mesures de sécurité supplémentaires pour surveiller l'intérieur de l'abri, tandis que la police municipale a renforcé sa présence dans le quartier. Outre la présence régulière d'animateurs socio-éducatifs et d'assistants sociaux, qu'a-t-on prévu pour garantir la tranquillité et la sécurité du quartier ?*

Je vous ai dit ce que le directeur de l'EVAM a indiqué qu'il mettrait en place. La police interviendra dès que la sécurité et la tranquillité seraient mises en danger – je ne veux pas utiliser le futur – par la présence de ces bénéficiaires de l'aide d'urgence.

9. *Dans son communiqué, la Municipalité nous dit que l'abri sera sous la surveillance de deux agents de sécurité. Ces derniers seront-ils des agents assermentés et pourront-ils agir en cas de trafic de stupéfiants ou de bagarres ?*

Ce sont des agents de sécurité non assermentés semblables à ceux qui sont devant les boîtes de nuit. Ces personnes auront évidemment des contacts privilégiés avec la police, seront priées de signaler tout trafic ou toute infraction aux lois qui pourraient apparaître. Mais ils n'ont pas la compétence d'arrêter des gens. Nous sommes dans une situation de maintien de la tranquillité et de l'ordre, mais pas de maintien de l'ordre public au sens des missions de police et de respect du Règlement général de police, par exemple.

10. *Même si les infrastructures sont là, quand la Municipalité dira-t-elle stop à l'arrivée de ces requérants et exigera-t-elle du Canton que d'autres Communes fassent leur part en matière d'accueil ?*

La Municipalité, dans l'état actuel du droit, ne peut pas dire « stop ». Les Communes doivent collaborer. Une révision de la LARA sur ce point, sur cet article 29, ne semble absolument pas à l'ordre du jour. Je serais fort surpris qu'il y ait des propositions en ce sens de la part du Conseil d'Etat. La Municipalité est intervenue en 2008 auprès du Conseil d'Etat et de l'EVAM pour que des solutions soient trouvées dans d'autres communes de 2000 habitants qui n'étaient pas ou très peu sollicitées. L'ouverture de l'hébergement de Nyon va dans ce sens. La mauvaise volonté des Communes concernées est une évidence et c'est tout à fait manifeste qu'elles traînent les pieds pour accepter que, sur leur territoire, des lieux d'accueil pour l'aide d'urgence soient ouverts. Lorsque les Autorités communales font preuve d'ouverture, comme cela a été le cas pour Nyon, il faut le souligner – elles ont accepté de le faire, la loi le leur demandant –, il arrive que des recours d'habitants viennent bloquer l'établissement de lieux d'accueil un peu plus décents que les abris souterrains prévus par l'EVAM. Les habitants ont un droit de recours, ils l'utilisent.

11. *La Municipalité peut-elle informer le Conseil des incidences financières sur le budget communal occasionnées par l'accueil de ces requérants ?*

Cette réponse vaut aussi immédiatement pour la question 5 de M. Fracheboud. L'accueil des requérants d'asile par l'EVAM est entièrement financé par la Confédération et le Canton. Il n'y aura aucune incidence particulière pour le budget de la Commune. D'éventuelles interventions policières font partie des tâches normales de la police et sont donc prévues dans le budget de la police, tout à fait normalement.

Le président : – Je poursuis en donnant la parole à M. Fracheboud, pour qu'il puisse aussi poser ses questions.

M. Cédric Fracheboud (UDC) : – J'ai reçu déjà quelques réponses aux questions que je voulais poser. Je demandais encore :

3. *A la suite de l'ouverture de cette nouvelle structure, combien de personnes à l'aide d'urgence séjournent-elles actuellement dans notre ville ? Ce nombre de personnes a-t-il été stable au cours de ces dix dernières années ?*

C'est une des seules questions que ma préopinante n'avait pas posées.

Réponse de la Municipalité

M. Jean-Christophe Bourquin, municipal, directeur de la Sécurité sociale et de l'Environnement : – Je ne

peux pas répondre pour les dix dernières années. En avril 2010, à Lausanne, l'EVAM, selon les données qu'il m'a indiquées, accueille, entre requérants d'asile, admis provisoires et personnes en situation irrégulière (PSI), 1469 personnes. Soit 1,19% par habitant. La Ville est au-dessus de la moyenne cantonale, qui est de 0,8%, comme l'a dit M^{me} Longchamp. Mais elle est au-dessous de la moyenne du groupe de Communes qui accueillent le plus de ces personnes. Parmi ces Communes, on peut mentionner, au hasard, Sainte-Croix, Prilly, Vallorbe bien sûr, mais aussi Renens, qui accueille beaucoup de monde. En revanche, Chexbres accueille 0 requérant d'asile et La Tour-de-Peilz en accueille 18. Ce qui n'est pas énorme pour une commune d'une certaine importance tout de même. La Commune qui fait le plus d'efforts est Crissier. Donc nous sommes au-dessus de la moyenne cantonale, au-dessous du groupe de tête, qui est vraiment très chargé. Crissier, c'est 4 personnes par habitant, c'est vraiment important.

Les mesures prises par l'EVAM ont fait diminuer la pression sur la ville de Lausanne, mais la mauvaise volonté des Communes... Vous ne le voyez peut-être pas bien, mais sur cette liste, tous ceux qui sont en dessous ont moins de 1% d'accueil. Cela correspond à 2, 3, 4, 25 personnes pour Pully, etc.

Les Communes traînent les pieds, les moyens de contrainte existent. Ils sont aux mains du chef du Département des institutions, il ne les utilise pas. C'est son affaire, c'est sa manière à lui de faire de la politique.

Le président : – Chaque question ayant reçu sa réponse, j'ouvre la discussion.

Discussion

M. Claude-Alain Voiblet (UDC) : – J'ai encore deux questions complémentaires pour M. le municipal.

J'ai apprécié l'image idyllique dont il nous a gratifiés concernant l'arrivée de ce groupe de migrants dans notre ville, à quelques mètres d'une structure scolaire. Il a fait savoir que certaines Communes traînent les pieds. Ce n'est en tout cas pas le cas de Lausanne. Si Nyon a réussi à obtenir le retrait de ce groupe de migrants, j'aimerais savoir si notre Ville a émis la moindre réserve contre l'arrivée de cette structure à Coteau-Fleuri. J'aimerais une réponse de la Municipalité à ce propos.

Deuxième question : lors d'un récent débat, M. Vuilleumier s'était exprimé sur l'action de la police sur la Riviera à l'égard des mendiants. On a pu constater par la suite que la police de la Riviera avait pris position pour dénoncer les propos d'un municipal. Ce soir, un autre municipal, en l'occurrence M. Bourquin, vient de qualifier la prise en charge en Suisse alémanique de « lieux de concentration en Suisse alémanique ». Ce sont ses propos, je les ai notés. J'aimerais que M. Bourquin s'exprime sur cette phrase qu'il a pronon-

cée tout à l'heure. Est-ce qu'il a visité ces structures pour pouvoir donner devant ce Conseil une telle vision en Suisse alémanique ?

M^{me} Florence Germond (Soc.) : – J'aimerais rappeler ce qui a été dit : à Coteau-Fleuri, des requérants d'asile ont déjà été accueillis et les choses se sont bien passées. Aujourd'hui, la Municipalité, et l'EVAM surtout, annoncent diverses mesures qui seront prises pour que les choses se passent bien aussi. Le centre sera fermé la journée, il y aura un lieu d'accueil dans lequel les requérants pourront se rendre, il y aura des agents de sécurité, des postes d'animateurs socioculturels et un surveillant. Les choses sont posées pour que tout se passe le mieux possible.

Il faut aussi remettre cet événement dans un contexte global. Il y a une augmentation des flux de demandes en Suisse, ces enjeux nous dépassent, ce sont des enjeux internationaux et la situation est difficile pour l'accueil des requérants partout dans le canton. Cela a été répété à maintes reprises ce soir, plusieurs Communes ne font pas leur part, ne font pas leur devoir, ne respectent pas la loi et n'accueillent pas les requérants d'asile comme elles le devraient. Ces Communes se situent principalement sur la Côte, à l'ouest du canton. Donc j'invite les représentants de droite de notre Conseil à prendre contact avec leurs collègues pour les inciter à faire leur travail.

Nous parlons aussi d'un objet qui a un impact communal. Mais, il faut le rappeler encore, c'est un objet piloté par le Canton. Ce serait bien plus efficace que ces interventions soient faites au Grand Conseil ou que l'on agisse au niveau du Conseil d'Etat, auprès du ministre Philippe Leuba, pour lui demander qu'il fasse respecter, tout simplement, la loi.

Enfin, comme l'a dit M. Bourquin, Lausanne fait sa part. Elle est légèrement au-dessus de la moyenne, mais il y a d'autres Communes qui font largement plus. Crissier 4%, Aigle le double de Lausanne, 2%, Villeneuve aussi 2%, Moudon 2% aussi. On ne peut pas les traiter d'affreux gauchistes, par exemple pour les trois dernières Communes que je viens de citer. On voit simplement qu'il y a des Communes qui jouent le jeu, et d'autres pas. Il faut replacer tout cela dans ce contexte.

M^{me} Françoise Longchamp (LE) : – Je remercie M. le municipal pour les réponses qu'il a apportées à nos questions, puisqu'elles étaient pratiquement similaires.

Je désire revenir sur quelques-uns de ses propos. Ce sera peut-être un peu en vrac, excusez-moi.

Vous avez dit, Monsieur le Municipal, que le directeur d'Isabelle-de-Montolieu avait été averti. Je vous ai parlé du directeur du collège de la Sallaz Coteau-Fleuri, ce n'est pas le même. D'autre part, vous avez dit qu'en 2004 tout s'était bien passé. Oui, en effet. Mais aujourd'hui, il faut reconnaître que les cinquante requérants qui arriveront

demain viennent de Nyon, où il y a eu des problèmes. Des problèmes de bagarre, de trafic de stupéfiants, et ce n'est pas pour rassurer la population.

Vous dites aussi, Monsieur le Municipal, que la Municipalité n'a pas pu prendre de décision. Si j'ai fait référence plusieurs fois à la Municipalité, c'est que le communiqué publié le 21 janvier et signé par la Direction de la sécurité sociale et de l'environnement dit bien que «*face à l'afflux important de demandeurs d'asile, la Municipalité a décidé, dans sa séance de ce jour, de répondre positivement à la demande de l'EVAM*». Donc je veux bien que la Municipalité ne puisse rien, mais d'après le communiqué, vous avez quand même pu. C'est pourquoi, dans mon interpellation, j'ai fait plusieurs fois référence à la Municipalité.

Vous dites encore que seuls quelques grammes ont été trouvés aux abords du PCi de Nyon. Or, d'après le syndic de Nyon, qu'on ne peut qualifier de droite, Madame Germond, ce ne sont pas quelques grammes de stupéfiants qui ont été trouvés, mais beaucoup plus.

Comme je l'ai dit en préambule, le Parti libéral-radical n'est pas opposé à la venue de ces requérants. Il s'étonne que Lausanne soit au-dessus de la moyenne imposée par la loi. Pourquoi ai-je interpellé? C'est à la demande de plusieurs, voire de nombreux parents du quartier, qui ont besoin d'être rassurés et qui attendaient des réponses précises de la Municipalité.

J'annonce déjà que je déposerai une résolution.

M. Cédric Fracheboud (UDC) : – Le centre en question se trouve juste derrière la cour où vont jouer environ mille six cents élèves. Comme le complexe sera fermé la journée, en fin de soirée, les APEMS se déroulent à environ dix mètres dudit abri. En face, il y a une place de jeux où les enfants du quartier se rendent. Autre particularité, un centre EVAM existant depuis de nombreuses années est accolé à Praz-Séchaud. C'est sur le domaine de Valmont, mais il se situe à environ un kilomètre de la future implantation du centre PCi. Mon enfant est scolarisé dans ce collège. Pour l'information, ce n'était rien du tout. M. le municipal nous a dit que nous avons reçu une lettre. Sans doute un vilain facteur a-t-il fait de la rétention de courrier, parce que nous n'avons rien vu. (*Une voix hors micro*: «C'était aujourd'hui.») Eh bien, je n'ai encore rien reçu! La seule information que j'ai reçue, c'est parce que je suis conseiller communal, puis ensuite par la presse. Les gens du quartier n'ont rien reçu. Vous nous dites que tout ira bien, tant mieux! Je serais fort heureux que tout aille bien, je l'espère sincèrement. Mais je n'aimerais pas péjorer l'entourage de mon fils, qui est dans ce collège, ni qu'il y ait des soucis, voire des problèmes, des bagarres, que mon fils revienne à la maison en racontant qu'il s'est passé ceci ou cela. J'ai envie que mon enfant puisse se développer dans un environnement serein, que tout aille bien dans son école, et qu'il ne se trouve pas dans un endroit où il voit passer la police et où divers trafics se passeraient.

Personne n'a dit que tous ces gens étaient des trafiquants. Ce n'est pas vrai, et tout le monde le sait. Malheureusement, il y a quand même quelques personnes qui ne jouent pas le jeu et qui se livrent à ces trafics. D'après le communiqué de presse que j'ai lu, il ne s'agit pas de quelques grammes de haschich – on a toujours tendance à en faire un minimum –, c'était de la cocaïne, de l'héroïne, ce qui généralement n'est pas de la poudre pour talquer les fesses des bébés.

J'espère que tout ira bien. Les habitants de Praz-Séchaud et des Boveresses seront attentifs, une pétition est en train de tourner aux Boveresses, j'espère qu'elle recueillera un certain nombre de signatures et que la Municipalité veillera à ce que le séjour de ces personnes se déroule de la meilleure manière, pour elles et pour les habitants du quartier.

M^{me} Thérèse de Meuron (LE) : – Je désire apporter un correctif, ou plutôt, pour ne pas être impertinente, un complément d'information à ce qu'a dit M. Bourquin. Le Conseil d'Etat prend toujours contact avec les Communes. Il y a une autonomie communale, les Communes sont propriétaires de leur sol et on ne peut pas leur imposer des gens et les amener comme ça sur le territoire communal sans en référer à la Municipalité. Ne nous faites pas accroire que l'EVAM et son directeur, aussi excellent soit-il, sont arrivés comme ça et ont pris possession des PCi de la Commune de Lausanne.

Cette correction étant apportée, je veux bien admettre que Lausanne a l'avantage de disposer d'infrastructures que d'autres Communes n'ont pas. Néanmoins, et là je rejoins même M^{me} Germond dans ce qu'elle dit, il faudrait peut-être aussi poser ces questions au Grand Conseil, c'est une bonne suggestion, et demander au Conseil d'Etat de faire davantage pression sur les Communes. Lausanne, est-ce un mérite, est-ce une faiblesse, accepte un peu trop facilement de recevoir toutes les misères du monde.

Cela dit, quand M. Bourquin parle de «concentration», je ne suis pas sûre qu'il faille parler de cela en Suisse alémanique. En revanche, en Suisse alémanique, ils ont des mesures autrement plus contraignantes et autrement moins alléchantes qu'un abri de la protection civile à Lausanne ou d'autres lieux offerts ici, même à Crissier ou à Renens, toutes les Communes dont nous avons parlé. Les NEM ou les requérants qui doivent repartir selon les accords de Dublin, sont placés plutôt dans les montagnes, où il fait frais... Ce ne sont pas des stations d'hiver, ce n'est pas pour faire du ski! Simple, c'est pour les dissuader, évidemment, de rester. Et ils restent effectivement beaucoup moins longtemps. Les Suisses alémaniques appliquent des mesures de dissuasion autres que celles que nous avons à Lausanne.

M. Albert Graf (UDC) : – Pourquoi Nyon peut-il s'opposer et fermer un abri si Lausanne ne peut pas s'opposer à l'accueil de requérants? L'EVAM a-t-il un contrat de location pour cet abri à Coteau-Fleuri pour pouvoir décider dans un délai si bref d'y placer des requérants?

M. Bertrand Picard (LE) : – Permettez-moi un aparté qui m'est assez personnel. Lorsque mon grand-père est arrivé en Suisse en 1871, il faisait partie de ces réfugiés. Il a été très bien reçu à Lausanne. On n'a pas considéré qu'il fût coupable de délit de sale gueule potentiel. Je suis ravi que Lausanne continue dans cette tradition.

M. Jean-Christophe Bourquin, municipal, directeur de la Sécurité sociale et de l'Environnement : – Je répondrai aux questions, je ne prendrai pas position sur les interventions.

Monsieur Voiblet, j'avais cru comprendre que votre parti était un fervent défenseur de ces mesures sévères et de l'application sans faille de la Loi sur l'asile et de la LARA dans ce pays. Avec des situations, comme l'a évoqué Mme de Meuron, que l'on maintient sciemment à un niveau extrêmement bas pour que les gens s'en aillent. C'est l'application de cette politique qui provoque les problèmes que l'on a constatés à Nyon. La manière dont on entasse des gens dans un abri alors qu'ils n'ont aucun avenir devant eux, aucune possibilité de retourner chez eux et qu'ils ne seront pas accueillis ailleurs en Europe. La Suisse renonce désormais à renvoyer des gens vers la Grèce, parce qu'on sait que les conditions y sont simplement impossibles pour des demandeurs d'asile, même s'ils sont entrés d'abord dans ce pays. Cette loi n'est pas applicable. Mais vous l'avez soutenue, vous continuez à la soutenir, à ma connaissance, de manière vigoureuse. Je suis donc surpris que quand c'est à Lausanne, alors non, il faut faire autre chose, à Lausanne, c'est autrement. Parce que c'est ici : pas chez moi ! Mais le discours dur par rapport aux étrangers et requérants d'asile, je l'ai toujours entendu du côté de l'UDC.

Cela dit, est-ce que la Municipalité a émis des réserves par rapport à la proposition de l'EVAM ? Oui, elle en a émis oralement. Elle était intervenue par lettre en 2008, comme je l'ai dit. Il semblait inutile de « remettre la compresse » avec une nouvelle lettre.

Je tiens à souligner que l'ouverture de cet accueil à Coteau-Fleuri est provisoire. Et je réponds là à la question de M. Graf : Nyon ne ferme pas l'abri dans lequel des gens au bénéfice de l'aide d'urgence sont accueillis. L'EVAM prend une mesure pour délester cet abri, où il y avait énormément de monde, plus de cent personnes. Une partie de ces gens viennent à Lausanne afin que la situation se calme et se rétablisse à Nyon. Il s'agit d'une mesure provisoire et non d'une mesure définitive où toutes les personnes qui seraient à Nyon viendraient à Lausanne.

Monsieur Voiblet, j'en viens à votre deuxième question sur les « lieux de concentration ». J'ai bien choisi mes mots. Vous me demandez si j'en ai visité. Non. En revanche, je suis membre d'un groupe de travail mis sur pied par le Forum suisse des migrations, qui a obtenu des subsides du Fonds national de la recherche scientifique et d'un certain nombre de Cantons, qui a obtenu un soutien de la Ville de Lausanne, pour étudier la situation des NEM – comme on

dit. Des personnes soumises à une « non-entrée en matière », ces personnes qui n'ont aucun avenir devant elles. C'est dans ce groupe de travail que j'ai lu un rapport scientifique établi sur la manière dont les choses se passent dans certains cantons alémaniques, en particulier dans le canton de Zurich. C'est en fonction de ces connaissances, de ces rapports qui m'ont été soumis, que j'ai employé le terme de « lieux de concentration ». Et je le maintiens : les conditions qui sont faites aux personnes qui ont un refus d'entrée en matière dans certains cantons alémaniques sont inhumaines et indignes d'une démocratie.

Madame Longchamp, j'ai fait un lapsus, j'ai dit que c'était Isabelle-de-Montolieu. En fait, Madame, c'est bien le directeur de Coteau-Fleuri La Sallaz. Les deux directeurs ont été avertis de manière précédente. Excusez-moi.

Je comprends, et la Municipalité comprend, l'inquiétude de la population. Il y a une situation problématique à Nyon, et voilà que ça vient à Lausanne. Je comprends que les gens soient inquiets. C'est légitime qu'ils s'interrogent et se demandent ce qui va se passer dans leur quartier. Mais j'aimerais qu'on ne cède pas à l'alarmisme et qu'on ne dise pas que ça va être la catastrophe. Vous noterez que la Municipalité, par ma voix, ne cède pas non plus à la béatitude en disant que tout est pour le mieux dans le meilleur des mondes possibles et que tout ira bien. Non, ce sont des personnes dans des situations problématiques, et on ne peut rien garantir à ce propos. Ce qu'on peut garantir, c'est que les mesures adéquates soient prises pour que la population ait un interlocuteur, pour que ses doléances soient entendues, pour que les situations problématiques soient rétablies. Ces mesures seront prises par l'EVAM, avec la collaboration pleine et entière de la Municipalité.

Le communiqué, Madame Longchamp, vous avez raison. Il y était écrit que « la Municipalité a décidé... ». Simplement, la Municipalité n'avait pas le choix. Nous avons donc décidé de dire oui, parce que nous ne pouvions pas dire non ! Nous avons communiqué une décision municipale, qui a été prise, mais si nous avions dit non à l'EVAM, cela ne se serait pas passé comme ça.

Pour ce qui concerne les quelques grammes, c'est mon collègue municipal responsable de la Sécurité publique et des Sports qui m'a donné cette indication. Elle est tirée, comme beaucoup d'éléments formulés dans les débats de ce soir, d'un article d'un grand quotidien de la place, *24 heures* pour ne pas lui faire de pub.

Monsieur Fracheboud, pour la situation des enfants le jour : l'abri de Coteau-Fleuri est fermé la journée, à partir de 9 h 00, et il rouvre après 20 h 30. Il est en effet possible que des enfants entrent en contact avec des personnes qui sont dans cet abri, mais il n'y a pas de fixation d'une population dans une cour d'école. L'accueil de jour pour ces personnes et les repas qui leur sont servis se font aux Boveresses et pas à Coteau-Fleuri vers le collège.

La Municipalité constate que l'EVAM a déjà utilisé l'abri de Coteau-Fleuri, il connaît les lieux. L'EVAM a aussi donné une réponse positive à la demande de la Municipalité lorsque nous étions dans une situation délicate à l'abri PC de la Vallée de la jeunesse, où sont accueillies des personnes sans abri de la ville. Nous avons pris contact avec l'EVAM pour demander si elle était d'accord, en cas de problème, d'accueillir ces personnes dans un des abris qu'elle gère. La réponse a été positive, sans hésitation : ce sont des migrants, il y a des situations problématiques, ils les accueillent. Ce n'est donc pas entièrement à sens unique. L'EVAM est une institution soucieuse de l'environnement dans lequel elle travaille et soucieuse de trouver des solutions positives lorsque des problèmes se posent.

Je ne peux pas m'empêcher, Madame de Meuron, de commenter vos propos. Dormir dans un abri PC, une situation alléchante? J'ai dû le faire dans le cadre de mon passage sous les drapeaux, comme on dit, au service militaire. Je peux vous assurer que quand il faut, le soir, aller s'enfermer dans un sous-sol pour y passer la nuit, le moral des troupes baisse d'un certain nombre de degrés. Je pense que les officiers qui peuplent les rangs de votre formation pourront vous le confirmer sans aucune difficulté, c'est de notoriété publique. Ce n'est pas du tout agréable. Mais, je vous le concède, c'est nettement « moins pire » que ce qui se passe en Suisse alémanique.

Le président : – Je souhaite que les conseillers et conseillères qui sont encore présents dans la salle introduisent leurs cartes pour que nous puissions avoir un vrai contrôle sur le quorum.

Nous avons encore le quorum, nous pouvons donc continuer nos débats.

M^{me} Françoise Longchamp (LE) : – Je ne veux pas prolonger, mais je désire revenir sur les propos de M^{me} de Meuron, qui a dit, en effet, que les Communes sont propriétaires de leurs terrains et donc peuvent décider. Cela va dans le sens de l'intervention de M. Graf. J'ai sous les yeux la lettre que le syndic de Nyon a envoyée aux riverains du centre d'accueil des requérants d'asile de Nyon, où il dit : « *Consciente que cette situation, qui devait être provisoire, ne peut plus durer, la Municipalité a résilié le bail de location pour le 31 janvier prochain et demandé à l'EVAM, responsable cantonal de l'accueil des requérants, de faire en sorte que les locaux puissent être libérés au plus tôt.* » On voit donc que la Municipalité a un certain pouvoir.

M. Claude-Alain Voiblet (UDC) : – Je désire revenir sur les propos de M. Bourquin, qui mentionne que notre parti, dans sa politique, doit être un fervent défenseur de l'accueil de migrants dans des situations difficiles – si je l'ai bien compris – pour pouvoir les renvoyer. Non, Monsieur Bourquin, ce que demande notre parti, c'est simplement que les Autorités exécutives des Communes appliquent sans réserve deux lois qui ont été acceptées par le peuple suisse : la Loi sur les étrangers et la Loi sur l'asile. C'est aussi

simple que cela. Mais à Lausanne, la Municipalité ne semble pas atteinte par la grâce pour appliquer ces deux lois fédérales.

Le président : – La discussion se poursuit. La parole n'est plus demandée...

M^{me} Françoise Longchamp (LE) : – Comme je l'ai annoncé, je dépose une résolution, que je vous lis :

Résolution

Le Conseil communal souhaite que la Municipalité trouve rapidement avec l'EVAM une solution pour héberger ces nouveaux requérants d'asile, comme tout nouveau requérant, dans un lieu ne se trouvant pas à proximité directe d'une école.

Dans le cas où une telle solution ne serait pas réalisable, le Conseil communal souhaite que la Municipalité s'approche de l'EVAM afin que la construction de pavillons, à l'intention des requérants, soit rapidement réalisée, dans des lieux ne se trouvant pas à proximité d'écoles, ce qui permettrait de passer d'un accueil d'urgence à une installation plus durable et conforme aux droits humanitaires.

Le président : – Nous sommes donc en présence d'une résolution. J'ouvre la discussion sur celle-ci.

Discussion

M. Jean-Christophe Bourquin, municipal, directeur de la Sécurité sociale et de l'Environnement : – La première partie de la résolution de M^{me} Longchamp ne me pose pas de problème. Pour la deuxième partie, le Conseil tranchera, mais je vous signale que c'est justement la situation problématique de Nyon, qui souhaite construire des pavillons faisant l'objet d'oppositions du voisinage... Donc nous risquons de nous retrouver dans une impasse. On peut bien explorer les impasses, mais on peut parfois se poser la question de l'utilité de telles explorations.

M^{me} Françoise Longchamp (LE) : – Monsieur le Municipal, à Nyon il y a des oppositions, en effet. Parce que les pavillons que la Municipalité prévoit de construire se trouvent précisément à proximité d'écoles.

Le président : – La discussion sur cette résolution se poursuit. La parole n'est plus demandée, la discussion est donc close. Je vous propose de passer au vote de cette résolution, de manière électronique.

M^{me} Thérèse de Meuron (LE) : – M^{me} Longchamp ne s'est pas déterminée si nous votons sur la première partie de la résolution et la seconde, ou tout d'un bloc. Cela pourrait changer considérablement le résultat.

Le président : – En effet, Madame Longchamp, veuillez préciser votre demande de vote.

M^{me} Françoise Longchamp (LE) : – Pour moi, c'est une seule résolution, puisque j'ai écrit « *Dans le cas où une telle solution ne serait pas réalisable...* ». Mais si quelqu'un demande que cette résolution soit scindée en deux résolutions, je peux aussi l'accepter.

M^{me} Thérèse de Meuron (LE) : – Nous n'avons pas eu le temps d'en discuter, mais ce serait mon souhait.

Le président : – Il y a une demande de scinder cette résolution en deux. A mon avis, c'est une décision que doit prendre l'interpellatrice, et elle seule. Madame l'interpellatrice, vous déposez donc deux résolutions.

M^{me} Françoise Longchamp (LE) : – Je me rallie à la demande de M^{me} de Meuron en déposant donc deux résolutions.

Le président : – J'estime que ces deux résolutions ont été discutées. Nous passons au vote de la première, de manière électronique. Celles et ceux qui acceptent la première résolution votent oui, celles et ceux qui la refusent votent non.

(Le vote est ouvert, puis clos.)

Avec 21 oui, 14 non et 8 abstentions, vous avez accepté cette résolution. *(Rumeurs.)* J'ai déclaré le vote ouvert...

Résolution 2, nous procéderons de la même manière.

M. Jacques-Etienne Rastorfer (Soc.) : – Je voulais prendre la parole sur le fait que le vote sur la première résolution ne correspondait pas au Règlement, mais ce n'est pas si grave... Il n'y avait que 43 votants à une heure aussi tardive, alors qu'il en faudrait au moins 50... *(Rumeurs.)* Je fais remarquer à tous ceux qui parlent sans être entendus, car on n'entend que ceux qui sont au micro, que le Règlement précise qu'il faut un certain nombre de votants (RCCL art. 93 : « *Lorsque le dépouillement d'un scrutin ou la vérification de l'état de la salle établit que le Conseil n'atteint pas le quorum, la votation est déclarée nulle.* »). Or ici, il y a des personnes qui certes sont présentes, mais sans doute fatiguées et qui n'ont pas voté ou n'ont pas vu l'écran.

Le président : – Nous procédons au vote de la seconde résolution. Celles et ceux qui l'acceptent votent oui, celles et ceux qui la refusent votent non.

(Le vote est ouvert, puis clos.)

Avec 30 non, 5 oui et 11 abstentions, vous avez refusé cette seconde résolution.

Le Conseil communal de Lausanne,

– ouï l'interpellation urgente de M^{me} Françoise Longchamp et consorts : « Ouverture de l'abri PCi de Coteau-Fleuri pour des requérants d'asile : quand la Municipalité dira-t-elle < stop > ? » ;

– ouï la réponse municipale ;
– considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

adopte

la résolution de l'interpellatrice, disant :

« *Le Conseil communal souhaite que la Municipalité trouve rapidement avec l'EVAM une solution pour héberger ces nouveaux requérants d'asile, comme tout nouveau requérant, dans un lieu ne se trouvant pas à proximité directe d'une école.* »

Le Conseil communal de Lausanne,

– ouï l'interpellation urgente de M. Cédric Fracheboud et consorts : « Les structures d'accueil pour l'aide d'urgence fleurissent dans notre ville ! » ;
– ouï la réponse municipale ;
– considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

prend acte

de la réponse de la Municipalité à ladite interpellation.

Le président : – Nous avons terminé notre travail de la soirée. Je vous remercie de votre attention.

La séance est levée à 23 h 45.

La rédactrice
Diane Gilliard
Lausanne

Composition
Entreprise d'arts graphiques
Jean Genoud SA
1052 Le Mont-sur-Lausanne
Tél. 021 652 99 65

On s'abonne au
Bureau des huissiers
Place de la Palud
Case postale
1002 Lausanne
Tél. 021 315 22 16

